
Comment mener une investigation journalistique rétrospective par hypothèse ? Cas pratique - la saga de l'Observatoire de Cointe

Auteur : Gobiet, Nicolas

Promoteur(s) : Vanesse, Marc; Lempereur, Françoise

Faculté : Faculté de Philosophie et Lettres

Diplôme : Master en journalisme, à finalité spécialisée en investigation multimédia

Année académique : 2022-2023

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/19110>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



Faculté de Philosophie et Lettres
Département Médias, Culture et Communication

Comment mener une investigation journalistique rétrospective par hypothèse ?

Cas pratique – la saga de l’observatoire de Cointe

Mémoire présenté par Nicolas
Gobiet en vue de l’obtention du
grade de Master en Journalisme à
finalité spécialisée en investigation
multimédia.

Promoteurs : Françoise Lempereur
et Marc Vanesse

Année académique 2022-2023

Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement Marc Vanesse, pour cette passion du journalisme transmise avec fougue et humour. Immense merci aussi à Françoise Lempereur pour son expertise et sa gentillesse sans borne. Merci à mes deux promoteurs, de m'avoir accordé leur confiance en me proposant ce mémoire. Leurs conseils, leurs regards avisés et leur soutien indéfectible ont permis l'aboutissement de ce fastidieux travail.

Merci à Christophe-Olivier Ninos et Thomas Schefferzick, mes collègues d'un temps et amis de toujours pour leur participation à cette enquête. Sans vous, ceci ne serait jamais arrivé à terme.

Je tiens aussi à remercier l'implication et la confiance dont a fait preuve David Leloup à mon égard. Travailler aux côtés d'un tel journaliste de talent fut une opportunité sans pareille.

Sans oublier, Pauline Minet, Lola Fonta, Lola Carvajal et Kataline Gobiet, les adorables -et courageuses- relectrices de ces lignes.

Table des matières

Introduction -----	7
Avant-propos	
Méthodologie – l’enquête par hypothèse de Mark Lee Hunter-----	13
Analyse	
I. Les sources documentaires comme palliatif à l’oubli -----	15
1.1 Le Web, point de départ du voyage rétrospectif-----	16
1.2 Avantages et limites de l’archivage numérique-----	18
1.3 Localiser la documentation-----	21
1.4 Défaire le cadenas des sources fermées-----	25
1.5 Un document n’est pas gage de vérité-----	29
II. La mémoire ne constitue pas un oripeau inexploitable -----	32
2.1 Les données comme carburant du moteur mémoriel-----	32
2.2 L’absolue nécessité du recoupement-----	36
2.3 Catégoriser les sources et répondre à leurs absences-----	37
2.4 Evaluer la qualité du témoignage-----	41
III. L’émotion comporte de l’information -----	43
3.1 Le journaliste devient sa première source-----	43
3.2 La prise en compte réfléchie du ressenti personnel-----	45
IV. L’organisation des données -----	47
4.1 Faire le tri dans l’opulence-----	48
4.2 Les bienfaits du fichier maître-----	48
4.3 La chronologie, extension utile du fichier maître-----	50
Conclusions -----	53
Bibliographie -----	57
Annexes -----	62

Introduction

Le journaliste, un « *historien de l'instant* »¹ comme le consignait le philosophe Albert Camus en 1945 ? La question reste en débat². Le travail journalistique, peu importe son média, sa périodicité, son genre ou ses pérégrinations stylistiques s'en remet au temps. Ne pas rater un scoop, rester dans l'actualité, donner à comprendre les dernières nouvelles du monde, le journalisme se montre indéniablement chevillé aux problématiques temporelles³. Cette dimension s'accroît davantage ces dernières années avec l'avènement du Web et des réseaux sociaux dont les communications s'effectuent au sein d'un direct continu. Le flot inénarrable de l'actualité et ses tumultes, de ses tonitruants scandales à ses marronniers⁴, constituent le quotidien de la presse moderne. Une nuée brumeuse déversant par vagues quantité d'images, de vidéos, de mots, de données, de signes divers dans lesquels le journaliste se doit de trier sans se noyer.

Au cœur des rédactions, les *gatekeepers*⁵ (trad. gardien ou portier) opposent souvent à leurs choix éditoriaux, parmi d'autres facteurs⁶, la fraîcheur de l'information⁷. Implicitement, un événement est vu comme doté d'une date de péremption le vouant à être jeté dans la poubelle

¹ Yves Lavoine, « Le journaliste, l'histoire et l'historien. Les avatars d'une identité professionnelle (1935-1991) » [en ligne], dans *Réseaux*, Vol.10, n°51, 1992, p.45.

² Michel Lefebvre et Michel Noblecourt, « L'actualité se conjugue à tous les temps » [en ligne], dans *Le Monde*, 24 octobre 2014.

³ Olivier Pilmis et Nicolas Robette, « Introduction : Numéro "Les temporalités du journalisme" » [en ligne], dans *Temporalités : revue de sciences sociales et humaines*, n°23, 2016, p.1.

⁴ *Ibid.*

⁵ Concept développé par le psychologue américain Kurt Lewin. Cette théorie a ensuite été appliquée au champ d'étude de la communication et des médias. Dans *Être journaliste dans un environnement 2.0. Les médias belges face aux innovations technologiques*, la professeure à l'Université de Montréal, Juliette De Maeyer donne une définition du *gatekeeper* reprise au théoricien Bob Franklin : "(l') individu qui filtre et élimine les informations indésirables, inintéressantes ou insignifiantes et s'occupe d'informations de plus ample importance" (Franklin 2005, p.92) » (De Maeyer, pp.169-170).

⁶ « David Manning White souligna, expérience à l'appui, que les jugements de valeur et préférences personnelles du "gate keeper" (le gardien de la porte) étaient déterminants. [...] Un autre Américain, Paul M. Hirsch, répondra en 1977 en ajoutant au rôle de l'individu, deux autres paramètres : l'organisationnel et le sociétal. Le premier concerne notamment les moyens dont dispose le média, ses contraintes, ses règles internes, sa structure de propriété. Le second met en œuvre, dans le tri des informations, le contexte culturel, politique et idéologique. Autrement dit, les valeurs dominantes et les normes de la société où s'opère cette sélection. ». Plus globalement, les critères intervenant lors de ce filtrage sont répartis par le Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias en Belgique francophone en 4 branches : chronologie, géographie, vie en société et psycho-affectivité (CSEM, activité 8, pp.96-97, 104-105). Available at :

<https://www.csem.be/sites/default/files/files/informationmediatiqueetsescriteresdeselection.pdf>

⁷ Olivier Pilmis et Nicolas Robette, « Introduction : Numéro "Les temporalités du journalisme" » [en ligne], dans *Temporalités : revue de sciences sociales et humaines*, n°23, 2016, p.2.

de l'oubli une fois un délai fictif dépassé. Nathalie Sonnac, professeure en SIC à l'Université Paris-Panthéon-Assas, qualifiait d'ailleurs l'information de « *produit éphémère* »⁸. Les logiques économiques propres au secteur des médias entrent évidemment en ligne de compte. Concurrence féroce, course à l'information, logique publicitaire charpentent le raccourcissement du délai entre la production et la diffusion de l'information⁹.

Avec ces évolutions techniques, il devient évident que « la durée est aussi naturellement ennemie des médias que l'eau de l'incendie » (Virilio, 1993, p.75).¹⁰

Il ne sera pas ici question de décortiquer les tenants et aboutissants des changements du champ médiatique notamment du point de vue de la circulation de l'information comme a pu, par exemple, le faire Éric George, dans une perspective économique et socio-historique¹¹.

Délivrer au grand public des nouvelles de manière instantanée, serait-il la condition d'existence du journaliste moderne ? Pas vraiment. D'abondants exemples contrecarrent ce présupposé un brin réducteur. Dès les années' 60, le *New Journalism* propose une presse stylisée de temps long, à la sensibilité littéraire, dont les échos résonnent aujourd'hui dans des revues telles que *XXI* et *6mois* en France ou bien *Médor*, *Imagine Demain le Monde* ou *Wilfried* en Belgique. Face à l'*infotainment* (trad. info-divertissement)¹², le *slow journalism* veut prendre son temps et analyser en profondeur un sujet sans répondre forcément aux canons de l'emballage informationnel. Parmi cette presse au long court, le journalisme d'investigation occupe une place de choix dépassant largement la seule presse alternative. Comme le souligne le chercheur à l'INSEAD Social Innovation, Mark Lee Hunter : « *Un investigateur essaie de révéler quelque chose qui n'est pas encore connu. Il ou elle ne couvre pas simplement des nouvelles, il ou elle construit l'actualité* »¹³. De nos jours, la presse occidentale assiste à une résurrection de

⁸ Éric George, « L'accélération de la circulation de l'information : une perspective historique, économique, technique et sociale » [en ligne], dans *Les Cahiers du Journalisme*, n°22/23, automne 2011, p.173.

⁹ Olivier Pilmis et Nicolas Robette, « Introduction : Numéro "Les temporalités du journalisme" » [en ligne], dans *Temporalités : revue de sciences sociales et humaines*, n°23, 2016, p.2.

¹⁰ Christophe Deleu, « Médias et nouvelles technologies : le journaliste pressé » [en ligne], dans *Les Cahiers du Journalisme*, n°5, décembre 1998, p.210.

¹¹ Éric George, « L'accélération de la circulation de l'information : une perspective historique, économique, technique et sociale » [en ligne], dans *Les Cahiers du Journalisme*, n°22/23, automne 2011, pp.168-169.

¹² Marc Bassoni, « Infotainment [info-divertissement] : vers une reconfiguration de l'espace médiatique ? » [en ligne], dans *Communication à la semaine de la presse* (Bureau des médias de Sciences Po. Aix-en-Provence), Aix-en-Provence, France, mars 2020.

¹³ Mark Lee Hunter, *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation*, Paris, UNESCO, 2009, p.18.

l'investigation comme le souligne le professeur en journalisme à l'Université de Liège, Marc Vanesse.

Malgré les bouleversements engendrés par la naissance des nouveaux médias, le journalisme d'investigation connaît un regain d'intérêt, principalement dans les rédactions de presse écrite confrontées à une crise identitaire sans précédent.¹⁴

Avant d'en venir aux spécificités pratiques de l'enquête rétrospective, tentons de définir le genre investigation, si tant est que celui-ci existe bel et bien. Cette dénomination reste en effet sujette à de vives controverses. Pour certains professionnels exerçant avec foi ce métier, la qualification de « *journalisme d'investigation* [...] [constitue] *une sorte de pléonasme : par définition le journaliste enquête* »¹⁵.

Beaucoup de praticiens et formateurs, en Suisse comme en France, soutiennent qu'il ne s'agit en somme que de « bon journalisme », appliquant les principes d'intérêt public et de rigueur qui s'imposent : nécessité de se baser sur des faits, témoignages et documents valides ; de rechercher, recouper et vérifier les informations ; de respecter l'ensemble des règles déontologiques [...] L'expression serait une sorte de pléonasme.¹⁶

Pour d'autres théoriciens, l'investigation demeure une discipline à part des genres classiques (interview, reportage, compte-rendu, etc.), disposant de codes identifiables et dotée d'une historicité propre. Le directeur de recherche au CNRS spécialisé dans les médias, Dominique Marchetti, retraçait l'histoire de ce genre nouveau dans *Les révélations du « journalisme investigation »*.

Les journalistes d'investigation sont venus concurrencer plusieurs genres journalistiques traditionnels. [...] S'inscrivant en rupture avec les éditorialistes politiques et les dirigeants des grands médias, ils se séparent de la tradition littéraire et politique de la presse française en prônant une autre conception de l'information politique : le journalisme d'enquête qui dévoile des « faits cachés » s'oppose au journalisme opinion, à celui qui privilégie le commentaire, les idées, le parti pris qui est

¹⁴ Marc Vanesse, « Le journalisme d'investigation et l'accélérateur de particules informatives » [en ligne], dans *Cahiers de la Documentation*, Bruxelles, Association Belge de la Documentation, juin 2011, p.7.

¹⁵ Jean-Marie Charon, « Le journalisme d'investigation et la recherche d'une nouvelle légitimité » [en ligne], dans *Hermès La Revue*, n° 35, 2003/1, p.140.

¹⁶ Gilles Labarthe, *Mener l'enquête. Arts de faire, stratégies et tactiques d'investigation*, Lausanne, Antipodes, coll. « Existences et société », 2020, p.36.

ou était autorisé pour les « critiques » littéraires et cinématographiques notamment au détriment des « faits ».¹⁷

Formellement, chez Mark Lee Hunter cette distinction se base sur la règle des cinq questions fondant le récit journalistique.

Contrairement à ce que certains professionnels aiment dire, le journalisme d'investigation n'est pas que du « bon vieux journalisme » bien fait. Il est exact que l'enquête et le reportage conventionnel se basent tous les deux sur les éléments classiques du « qui, quoi, quand et où ». Mais le cinquième élément du reportage conventionnel, le « pourquoi », devient le « comment » dans l'enquête. Les autres éléments font l'objet d'une exégèse qui requiert des informations plus étendues, non seulement en termes de quantité, mais également en termes de qualité. « Qui » n'est plus simplement un nom et un titre, c'est une personnalité, avec des traits de caractère et un style personnel. « Quand » n'est plus le présent des nouvelles, c'est un continuum historique - un récit. Le « quoi » n'est pas simplement un événement, mais un phénomène avec des causes et des conséquences. « Où » n'est pas simplement une adresse, c'est un lieu particulier, dans lequel certaines choses deviennent plus ou moins possibles.¹⁸

Si ces querelles nominatives démontrent deux conceptions journalistiques différentes, se rejoignant par instants, elles ne diffèrent pas dans leur conception du temps. Le processus d'enquête requiert toujours un travail de plus longue haleine¹⁹ obligé par la rencontre de davantage de sources souvent difficiles d'accès, par la dangerosité du terrain nécessitant une habile discrétion, par la quête de preuves cachées ou d'informations sensibles.

[Le journalisme d'investigation] prétend avant tout se distinguer par des procédures d'établissement et des procédés d'exposition des faits ; par un temps de travail préparatoire qui n'obéit pas au rythme de l'actualité, ni à l'économie traditionnelle des entreprises d'information ; par un agencement des témoignages qui suit une progression calculée ; par tout un système de garde-fous, faisant intervenir des savoirs juridiques.²⁰

¹⁷ Dominique Marchetti, « Les révélations du "journalisme d'investigation" » [en ligne], dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 131- 132, mars 2000. p.39.

¹⁸ Mark Lee Hunter, *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation*, Paris, UNESCO, 2009, p.7.

¹⁹ Jean-Marie Charon, « Le journalisme d'investigation et la recherche d'une nouvelle légitimité » [en ligne], dans *Hermès La Revue*, n°35, 2003/1, p.141.

²⁰ Xavier Delcourt, « Œdipe et les fouille-merde » [en ligne], dans *Études de communication*, n°15, 1994, 26 décembre 2011, p.1.

L'investigateur s'accorde une pause dans le flux quotidien, même si l'enquête peut évidemment porter sur un sujet d'actualité, pour fouiller et rendre public ce qui devait rester tapis sous la surface, réveiller ce qui demeurait autrefois paisiblement endormi. En se détachant du moment présent, le journaliste découvre un nouveau champ des possibles. C'est la raison même de l'existence de l'article-dossier²¹ accompagnant *in extenso* cette analyse. Une fois ce principe admis, l'enquête rétrospective devient imaginable. Le passé ne reste pas lettre morte et peut être utilisé afin d'éclaircir le présent ou, à tout le moins, délivrer une information encore méconnue des lecteurs. Nous entendons par rétrospectif, un retour sur des événements ayant dépassé cette date de péremption fictive. Il convient de considérer l'enquête rétrospective non pas comme un sous-genre particulier, toute investigation entretient un rapport plus ou moins prononcé avec le passé, mais davantage comme une manière d'aborder un fait que l'on croit, à tort, achevé et par conséquent, dénué d'intérêt informationnel.

Plus spécifiquement, cette méthode nécessite un recours récurrent à un matériau délicat : la mémoire. Celle-ci se montre à la fois dynamique et trompeuse, elle se marque par l'oubli, la confusion et l'invention. Elle altère doublement le fait réel par sa perception subjective d'un événement et son délitement progressif²². Dans sa thèse, Melany Payoux, docteure française en psychologie cognitive, explique ce phénomène :

Différente de la vérité « historique » (i.e., réalité des faits), la vérité « psychologique » appartient au sujet dans la mesure où elle reflète sa perception personnelle des événements vécus ou pour lesquels il a été témoin (Bénézech, 2007 ; Bensussan, 2011 ; Berthet & Monnot, 2007). Cette vérité subjective est sensible et peut s'avérer, parfois, très différente de la vérité « historique ». Elle est aussi dépendante de la mémoire, mais « peut-on avoir la certitude que ce qui est dit est conforme à la réalité des faits ? » (Bendalaïd-Cazenave, 2012, p.113). Selon Schacter (1999), aucun critère scientifique ne permet de discerner un vrai souvenir d'un faux.²³

Ces limites ne doivent pas occulter l'immense richesse de la mémoire. Pourtant, peu de manuels de journalisme abordent la question cruciale de son utilisation. Recourir à un élément aussi

²¹ Annexe I

²² Melany Payoux, « Étude développementale de la suggestibilité et de la création de faux souvenirs » [en ligne], dans *Sciences de l'Homme et Société*, Université de Nantes, 2014, p.2.

²³ *Ibid.*

fragile que le souvenir dans le cadre d'une investigation, souvent conçue comme le genre le plus rigoureux en matière de faits²⁴, ne représente-t-il pas un paradoxe ? Comment exploiter cette boîte noire pleine d'informations sans se perdre dans le faux, dans l'invention ? Comment passer de la réminiscence au fait ? En somme, une investigation au « *passé recomposé* »²⁵, pour reprendre les termes employés par l'ancien journaliste du quotidien *Le Soir*, Marc Vanesse, est-elle envisageable ?

Par une réflexion globale sur la boîte à outils du journaliste d'investigation mise en relation avec un cas pratique utilisant la méthode de l'enquête par hypothèse, la présente analyse tend à réfléchir sur les techniques et solutions pour garantir une information rétrospective fiable. Afin de ne pas rester dans le domaine de l'hypothétique, au risque de ne produire que de simples affabulations, cette analyse sera accompagnée d'un cas pratique. Une investigation personnelle relatant la saga politico-patrimoniaire de l'observatoire de Cointe²⁶. A l'instar des souvenirs de ses acteurs, le bâtiment se dégrade depuis vingt ans, laissant sur sa façade des entailles, signes d'un oubli profond. Le processus de désagrégation du lieu et des mémoires forme le cœur de l'enquête, des incuries politiques aux promesses négligées, des faits carencés aux mensonges de bonne foi.

*

Les noms des acteurs, intervenants, sources du dossier ont été volontairement modifiés dans un souci d'anonymat et de protection des données.

*

²⁴ Marc Vanesse, « Le journalisme d'investigation et l'accélérateur de particules informatives » [en ligne], dans *Cahiers de la Documentation*, Bruxelles, Association Belge de la Documentation, juin 2011, p.5.

²⁵ Marc Vanesse, « Le récit journalistique au passé recomposé » [en ligne], dans *Médias en jeu, enjeux de mémoires* (sous la dir. de Jenifer Devresse et Geoffrey Grandjean), Cahiers Mémoire et Politique, n°2, 2014, p.13.

²⁶ Annexe 1

Avant-propos méthodologique – l'enquête par hypothèse de Mark Lee Hunter

Pour mener à bien cette enquête, nous avons usé d'une méthodologie stricte consignée dans le texte *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation* du professeur de journalisme et chercheur américain Mark Lee Hunter. Dans une perspective de rentabilité et de bonne gestion des coûts et du temps²⁷, il développe une marche à suivre semblable à des méthodes « *employées par des conseillers en affaires, par des chercheurs en sciences sociales, et même par la police* »²⁸. Globalement, le principe de cette méthode façonnée en huit chapitres peut être résumé comme suit :

L'immense majorité des manuels d'investigation consacrent beaucoup de pages à la question d'où trouver l'information. Ils supposent qu'une fois qu'un journaliste trouve les informations qu'il ou elle cherche, il ou elle peut composer une histoire viable. Nous ne partageons pas cette présomption. Nous ne pensons pas que la question fondamentale soit de localiser l'information. Non, nous pensons que la tâche primordiale, c'est de raconter une histoire. Cette perspective mène à l'innovation méthodologique de ce manuel : [n]ous employons l'histoire narrative comme le ciment qui lie chaque étape du processus d'investigation, de la conception à la recherche, puis à l'écriture, au contrôle qualité et à la publication. Nous appelons cette technique « l'enquête par hypothèse », pour souligner qu'une histoire n'est qu'une hypothèse, jusqu'à ce qu'elle ait été vérifiée.²⁹

L'idée ? Avancer un récit hypothétique expliquant potentiellement une problématique déterminée. Ensuite, prendre chacun des morceaux de cette histoire indépendamment et les vérifier. La technique bénéficie de multiples avantages : en utilisant les ressorts de la narration, elle évite de naviguer à vue et donne un cap précis tout en permettant une gestion efficace des recherches et des données³⁰. En reprenant le schéma proposé par Hunter³¹ et en l'adaptant à la saga de l'observatoire de Cointe, nous ressortons avec cette courte mais concise hypothèse de

²⁷ Mark Lee Hunter, *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation*, Paris, UNESCO, 2009, p.15.

²⁸ *Ibid.*, p.2.

²⁹ *Ibid.*, p.1.

³⁰ *Ibid.*, p.15.

³¹ *Ibid.*, p.13.

départ : la Région wallonne a laissé dépérir le site³² faute de moyens et de volonté politique après l'avoir racheté à l'Université de Liège en 2001.

Dès ce point d'entrée, une kyrielle de vérifications s'impose à chaque terme de l'hypothèse. « La Région wallonne » (qui ? son administration ? ses représentants ? son gouvernement ?) ; « a laissé dépérir le site » (dans quel état est-il ? rapports d'expertises ? travaux ? possibilité de visiter les lieux ?) ; « faute de moyens et de volonté politique » (quel était le budget de la Région consacré à ce bâtiment ? quel était le projet de base ? quelle volonté politique ? guerre partisane ?) ; « après l'avoir racheté à l'Université de Liège en 2001 » (pourquoi l'avoir racheté à ce moment-là ? pour combien ? avec quels budgets ? quel projet et quels partenaires ? pourquoi l'Université vendait-elle ? que s'est-il passé depuis 2001 ?). Dès lors, une fois ce récit virtuel posé, la marche à suivre s'avère clarifiée, balisée et ordonnée :

Votre hypothèse définit des questions spécifiques qui doivent trouver réponse si vous voulez savoir si votre histoire tient debout.³³

Cette quête de réponses dont les points cruciaux seront explicités le long des chapitres de cette analyse comporte moult avantages mais aussi certaines limites vis-à-vis de l'enquête rétrospective. En réalité, Mark Lee Hunter n'évoque guère l'éventualité d'une information flétrie par le passage du temps. Ce manque de techniques, commun à l'ensemble de la littérature journalistique, relatif à l'usage de la mémoire comme source sera explicité sur base d'une expérience personnelle et d'approfondissements théoriques. Le projet de cette analyse n'est pas de déconstruire point par point la méthode de l'enquête par hypothèse de Lee Hunter, mais plutôt de réfléchir aux solutions concrètes envisageables dans le cadre d'une investigation rétrospective. Balisons d'emblée le périmètre de cette réflexion. L'exhaustivité tient de l'utopie. Cet approfondissement résulte d'un travail journalistique personnel émergeant dans un cadre singulier, avec une méthodologie particulière, au sein d'un contexte et à un moment précis. L'enquête sur l'observatoire de Cointe et l'analyse qui la sous-tend, comportent, par conséquent, les -heureux et malheureux - stigmates propres à ma démarche personnelle.

³² Le site, situé au sein d'un parc privé, s'étale sur un hectare et demi et comprend un bâtiment du XIX^e siècle ainsi qu'une extension moderniste dotée d'un amphithéâtre, le tout entouré par un parc peuplé d'arbres remarquables.

³³ Mark Lee Hunter, *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation*, Paris, UNESCO, 2009, p.13.

I. Les sources documentaires comme palliatif à l'oubli

Dans l'optique de vérifier notre hypothèse initiale, la première étape communément admise par les théoriciens et praticiens du journalisme d'investigation demeure celle des « *recherches préparatoires* »³⁴. Concrètement, chez Mark Lee Hunter, il s'agit pour le journaliste de s'enrichir préalablement de toute information disponible en sources ouvertes. Nous englobons sous le terme sources ouvertes : l'ensemble des contenus en accès libre situé sur le Web ou en des lieux physiquement définis (centres d'archives ou de documentation, bibliothèques, etc). Il s'agit aussi bien de sources écrites (documents de natures variées : articles de presse, livres, procès-verbaux, documents fiscaux ou bancaires, et bien d'autres encore) ou figurées et audiovisuelles (images et vidéos) dont la consultation n'est aucunement restreinte ou réservée. Commencer par une approche attentive d'un corpus documentaire revêt de plusieurs avantages. Comme le précise Lee Hunter, ces sources ouvertes sont amenées à préciser rapidement notre hypothèse :

La signification des sources ouvertes pour notre méthode c'est que, au lieu de chercher des gens susceptibles de nous révéler leurs secrets, nous déduisons d'abord, sur base de faits accessibles, quel pourrait être ce secret.³⁵

Mieux encore, comme l'explique le chercheur américain, les sources ouvertes, en ce compris les archives, peuvent produire des révélations encore inconnues. A ce titre, elles contredisent le présupposé de la nouvelle journalistique périssable. A l'enquêteur d'effecteur la démarche de se baisser et de ramasser ces informations à sa portée.

Ne supposez pas que simplement parce qu'elle est accessible à tous, cette information est sans valeur, déjà connue, périmée. Bien souvent, elle peut avoir des implications explosives que personne n'a jamais remarqué. Ne recherchez pas simplement des informations spécifiques ; c'est ce que font les amateurs. Recherchez plutôt le genre de

³⁴ Marc Vanesse, « Le journalisme d'investigation et l'accélérateur de particules informatives » [en ligne], dans *Cahiers de la Documentation*, Bruxelles, Association Belge de la Documentation, juin 2011, p.8.

³⁵ Mark Lee Hunter, *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation*, Paris, UNESCO, 2009, p.30.

sources et d'archives que vous pourrez employer à plusieurs reprises. Votre capacité à utiliser ces matériaux sera un facteur crucial pour votre réputation.³⁶

Selon l'auteur, cette construction d'une base de connaissances effectue une césure entre le journalisme conventionnel et celui d'investigation³⁷. Ainsi, le chercheur oppose la suffisance de la parole du journalisme dit conventionnel face à la nécessité investigatrice d'une documentation contradictoire vis-à-vis des sources humaines³⁸. Au sein d'une enquête rétrospective, cette affirmation est d'autant plus vraie qu'elle devient une étape essentielle du processus. Sans elle, sans la richesse documentaire, le périple vers le passé et ses traces risque de s'arrêter net. En d'autres termes, la documentation en *open access* s'avère un ressort indispensable dans le cadre d'une investigation rétrospective. Face à l'érosion des souvenirs, les sources ouvertes s'avèrent en effet être d'excellents remèdes aisément accessibles pour le journaliste. La précision de l'écrit et la vitalité de l'image affrontent les années, l'exactitude de la parole s'essouffle dans la marche du temps. Précisons d'emblée que nous ne distinguons pas, à l'instar de ce qu'a pu écrire l'essayiste Jacques Julliard³⁹, le terme d'archives, davantage usité par les historiens, de celui de documents. Au cœur d'une enquête rétrospective ce distinguerait un profond non-sens.

1.1 Le Web, point de départ du voyage rétrospectif

Plus précisément, selon Yves Agnès, ancien rédacteur en chef du quotidien français *Le Monde*, le saut dans la matière documentaire par le biais spécifique d'Internet constitue l'étape inaugurale de la démarche investigatrice⁴⁰. Cela semble logique. Effectuer quelques recherches par ordinateur suppose moins d'effort et de temps investi que de localiser et se rendre physiquement à un centre d'archives. A l'heure actuelle, l'accès à la documentation dans nos sociétés occidentales n'a jamais été aussi facile. Le Web donne à tout un chacun une vue sur des données dont la chasse était autrefois fastidieuse⁴¹. Par la mise en réseau planétaire, Internet

³⁶ Mark Lee Hunter, *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation*, Paris, UNESCO, 2009, p.27.

³⁷ *Ibid.*, p.8.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ Yves Lavoine, « Le journaliste, l'histoire et l'historien. Les avatars d'une identité professionnelle (1935-1991) » [en ligne], dans *Réseaux*, Vol.10, n°51, 1992, pp.51-52.

⁴⁰ Yves Agnès, *Manuel de journalisme*, Paris, La Découverte, coll. « Grands Repères », 2015, p.301.

⁴¹ Marc Vanesse, « Le journalisme d'investigation et l'accélérateur de particules informatives » [en ligne], dans *Cahiers de la Documentation*, Bruxelles, Association Belge de la Documentation, juin 2011, p.5-6.

a en effet permis d'abolir certaines barrières géographiques, hiérarchiques, économiques et parfois gouvernementales de l'accès à l'information.

Néanmoins, une mise à disposition et un accès facile ne suffisent pas à transformer l'ensemble des internautes « branchés » en journalistes éclairés. Si un utilisateur lambda peut télécharger les documents fiscaux de multinationales ou se procurer les derniers *leaks*⁴² en date, il aura face à lui une masse ahurissante de données mais aucun fait. Le savoir-faire journalistique intervient en ce lieu. Il polit la matière brute et ressort un récit vérifié, construit, compréhensible à destination de l'espace public.

[...] les productions de la « Toile » ne présentent pas des critères de qualité professionnelle. Beaucoup de sites sont discutés car ne se fondant pas, loin de là, sur des principes reconnus et validés dans le traitement et la diffusion des contenus mis à disposition de quiconque. N'ayant pas de cadre éthique pré-établis, certains offrent de l'information discutable, controversée, scandaleuse, haineuse, provocatrice à souhait, mais aussi trompeuse quand fondée sur de la rumeur (le fameux buzz), elle-même réactive. Nombre d'entre eux se sont fait connaître par leur « discours de haine » (« hate speech »).⁴³

Repartons de la méthode de Lee Hunter. Depuis le confort de son bureau, le journaliste muni d'une banale connexion peut acquérir les données préalables liées à son hypothèse. Celle-ci sera amenée à évoluer et à se préciser avant même une première - inévitable (voir point II) - rencontre avec une source humaine. Dans notre cas pratique, nous avons pu collecter de multiples articles de presse⁴⁴ mais aussi des questions parlementaires instructives sur l'observatoire de Cointe. Cet ensemble de lignes pixelisées a permis l'établissement d'une première chronologie partielle sur laquelle nous reviendrons dans le dernier chapitre de ce mémoire (voir point 4.3). Pour paraphraser Yves Agnès, ces sources documentaires ont permis d'étendre notre champ de vision⁴⁵ à moindre frais. Au gré des recherches, notre hypothèse s'est rapidement précisée et étoffée pour devenir : la Région wallonne n'a pas concrétisé le projet

⁴² Traduit de l'anglais, le terme « *leaks* » signifie « fuites ». Il s'agit de données secrètes, confidentielles, sensibles, cachées, rendues publiques.

⁴³ Michel Mathien, « “Tous journalistes” ! les professionnels de l'information face à un mythe des nouvelles technologies » [en ligne], dans *Quaderni*, n°72, Printemps 2010, p.117.

⁴⁴ L'écrasante majorité de ces coupures de presse provenait de médias locaux, à savoir *La Meuse* et la chaîne de télévision RTC. Après quelques lectures, nous avons vite compris l'aspect « localiste » du dossier.

⁴⁵ Yves Agnès, *Manuel de journalisme*, Paris, La Découverte, coll. « Grands Repères », 2015, p.301.

Site et Fouilles à l'observatoire de Cointe, faute de moyens et de volonté politique, après l'avoir racheté à l'Université de Liège en 2001. Le bâtiment, sans affectation, est tombé en ruine.

1.2 Avantages et limites de l'archivage numérique

Comme nous l'avons vu, le Web ressemble à une immense bibliothèque virtuelle pérennisant et archivant pléthore de données. Son intérêt dans le cadre d'une investigation ne fait aucun doute. Il fournit une base de départ, un bagage amené à faire évoluer l'hypothèse initiale. Ces recherches supposent moins d'effort, de moyens humains et économiques investis. Une aubaine pour les rédactions en ces temps de disette qui ne doit cependant pas faire oublier l'absolue nécessité du travail de terrain (voir point III). Mais louer les bienfaits du net dans un processus d'investigation revient à proférer des évidences. Internet est aujourd'hui hégémonique. Et son utilisation par les journalistes de tous bords, même si elle n'est pas encore arrivée à un stade de maturité complète⁴⁶, est devenue quotidienne. Ce qui semble important de pointer ici ce sont les risques et limitations spécifiques liés à l'emploi d'Internet dans le cadre précis d'une enquête rétrospective.

Tout d'abord, partons d'un constat global. La toile reste modifiable à l'envie et par conséquent, falsifiable. Cette malléabilité du net semble aujourd'hui mieux connue des journalistes, ce qui n'empêche pas certaines erreurs. Par ailleurs, les failles des systèmes numériques sont régulièrement exploitées par des faussaires parfois même par des gouvernements ou encore par des bots informatiques. Un journaliste soucieux de protéger son ordinateur, et, par extension, ses trouvailles et ses sources, se doit d'utiliser cette richesse numérique de manière optimale. Pour cela, il semble nécessaire de rappeler quelques principes élémentaires : utiliser une connexion sécurisée (VPN ; mots de passe forts ; anti-virus ; identifier le site et son auteur ; etc) mais aussi de connaître les techniques, raccourcis, applications et autres logiciels permettant de cibler efficacement l'information. Nous ne nous étendrons pas davantage sur le sujet car divers manuels de journalisme sont déjà spécifiquement consacrés à ces questions⁴⁷. C'est pourquoi

⁴⁶ Mark Briggs, *Manuel de journalisme web. Blogs, réseaux sociaux, multimédia, info mobile*, trad. de l'anglais (États-Unis) par C. Robert, Paris, Eyrolles, (2^{ème} édition), 2019, pp.6-8.

⁴⁷ Citons entre autres : Mark Briggs, *Manuel de journalisme web. Blogs, réseaux sociaux, multimédia, info mobile*, (2^{ème} édition), Eyrolles, 2019 ; et Brant Houston, *Computer-assisted reporting: A Practical Guide*, (4^{ème} édition), janvier 2019.

nous nous en tiendrons à expliciter deux outils spécifiques liés à l'archivage Web s'étant montrés utiles lors de notre enquête :

- Nombre de sites et de répertoires numériques permettent de consulter des archives internet ou numérisées⁴⁸. *Wayback machine* figure parmi les plus emblématiques. Nous l'avons employé à diverses reprises au cours de nos recherches. Le principe reste simple : la machine compile des captures d'écran de pages Web prises à des moments précis par l'organisme à but non lucratif, *Internet Archive*. N'importe quel utilisateur peut ensuite, par l'intermédiaire du site, consulter ces pages, en changement perpétuel, enregistrées à un moment T.

Grâce à *Wayback Machine*, le journaliste peut remonter dans le temps et dénicher certains renseignements disparus d'Internet. Nous avons ainsi pu retrouver les coordonnées téléphoniques d'un des acquéreurs potentiels de l'observatoire de Cointe en remontant la trace d'un site d'une de ses anciennes entreprises. Son site est aujourd'hui inaccessible et son entreprise a disparu. Mais une fois l'URL dénichée, il ne nous restait plus qu'à transcrire cette dernière dans l'interface. L'outil étonne par sa simplicité et son ergonomie mais comporte une restriction de taille notamment pointée par le Civil Forum for Asset Recovery (CiFAR) dans son manuel d'investigation :

Wayback Machine ne permet que de vérifier une information, pas de la démentir : si vous y trouvez quelque chose, alors vous avez la preuve de son existence ; si vous n'y trouvez rien, cela ne prouve rien. Néanmoins, cette archive est actuellement un outil de recherche indispensable.⁴⁹

- Autre outil indispensable. Nous avons recouru, afin de sauvegarder nos trouvailles, à l'extension *Archive.today*. L'éphémérité des contenus numériques pose la question du stockage des trouvailles et du gage de leur authenticité. Une capture d'écran est un fichier-image falsifiable, une telle trace ferait, par exemple, difficilement foi devant un tribunal. A tout le moins, elle constituerait une piste éventuelle mais en rien une évidence irréfutable. Il incombe donc au journaliste d'user d'outils recueillant davantage

⁴⁸ En guise d'exemples supplémentaires, citons Gallica, le site de la Bibliothèque nationale de France (BNF), ou encore Belgica de la KBR en Belgique, deux bibliothèques nationales disposant de millions de documents numérisés mis à disposition des utilisateurs.

⁴⁹ Jean-Baptiste Renaud *et al.*, « Manuel d'introduction au journalisme d'investigation » [en ligne], dans *CiFAR*, 2021, p.18.

d'informations qu'une banale photographie de l'écran. C'est l'intérêt d'*Archive.today*. Le site enregistre une double copie téléchargeable en fichier ZIP. Une de notre page à l'instant désiré mais aussi une capture d'écran de cette dernière. Les liens hypertextes ou les fichiers multimédias restent accessibles par la suite à l'utilisateur. De cette manière, une page continue d'être utilisable même après des années.

Si un site vient à supprimer une information restée pendant quelques minutes, voire secondes, en ligne, l'agile journaliste qui a aperçu cette information au moment opportun peut la sauvegarder et la réemployer. Cet usage vient en complément de *Wayback Machine* enregistrant des copies avec parfois plusieurs mois d'écart. *Archive.today*, quant à lui, permet de travailler dans l'instant. De la sorte, à la manière de l'historien, le journaliste évite quelque part de « briser le "contrat de vérité" »⁵⁰ le liant à ses lecteurs.

Pointons une dernière limitation de l'usage d'Internet, plus spécifique au canevas de l'enquête rétrospective : l'archivage dans les bases de données en ligne semble incomplet. Nombre de documents ne sont tout simplement pas numérisés. Ce phénomène s'amplifie souvent selon l'âge des documents. Ainsi, il n'existe parfois qu'une maigre documentation en *open source* sur un sujet déterminé. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'existe pas de données d'autre nature ailleurs. C'est un écueil à éviter. L'absence numérique ne signifie point que les preuves n'existent pas, il s'agit d'une illusion moderne dont le journaliste doit tâcher de se garder. Malgré son opulence informationnelle, tout ne se trouve pas à portée de clics sur un moteur de recherche. La numérisation, devenue aujourd'hui la norme, ne s'avère pas systématique pour les documents anciens. Il convient alors au journaliste de comprendre où se situe le reste de la documentation amené à faire évoluer l'hypothèse.

⁵⁰ Sophie Gebeil, «Le web, nouvel espace de mobilisation des mémoires marginales. Les mémoires de l'immigration maghrébine sur l'internet français (2000-2013) » [en ligne], dans *Médias en jeu, enjeux de mémoires* (sous la dir. de Jenifer Devresse et Geoffrey Grandjean), Cahiers Mémoire et Politique, n°2, 2014, p.133.

1.3 Localiser la documentation

Le journaliste conduisant une enquête rétrospective devra indubitablement multiplier les déplacements dans les poussiéreux centres d'archives. Le moyen le plus efficace pour localiser ces points physiques de documentation, et limiter les déplacements inutiles, reste de repartir de notre hypothèse, une fois de plus. Mark Lee Hunter propose, dans une optique similaire, de « *cartographier le sujet* »⁵¹.

Ce processus s'appelle également en langue anglaise le « *back-grounding* », ce qui veut dire comprendre les éléments et usages autour de votre sujet. Les tâches nécessaires incluent : Identifier les acteurs principaux (individus et entités) ; Identifier les problèmes clés qui concernent les acteurs ; Comprendre les dates et les événements principaux dans leur histoire jusqu'au présent. Votre point de départ se trouve dans les faits déjà en votre possession. Si vous commencez par le nom d'un acteur ou d'une entité, cherchez la matière à partir de cet élément.⁵²

Retournons au cas singulier de l'observatoire de Cointe. Nous avons identifié au cœur de notre hypothèse initiale, trois acteurs principaux détenant potentiellement de la documentation ouverte : la Région wallonne, l'Université de Liège et la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles (CRMSF). Trois institutions aux multiples services et ramifications administratives dont il convient, au sein même de ces organisations, de situer encore plus précisément les dossiers. Cette prospection peut s'avérer énergivore et chronophage, le journaliste se trouvant ballotté d'administrations en secrétariats pendant des semaines.

L'enquête rétrospective augmente encore cette difficulté de localiser, au sein des services, ce qui intéresse le journaliste. Ces documents ont pris la poussière, les méthodes de rangement ont parfois évolué, le personnel a changé, les dossiers se sont perdus ou ont été détruits. Dans son ouvrage *Mener l'Enquête*, se concentrant sur les journalistes d'investigation en Suisse romande, Gilles Labarthe expose « *plusieurs problèmes limitants [la] capacité à se consacrer à la documentation* »⁵³ pour certains journalistes. A l'origine de ces difficultés, l'ethnologue helvète

⁵¹ Mark Lee Hunter, *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation*, Paris, UNESCO, 2009, p.32.

⁵² *Ibid.*

⁵³ Gilles Labarthe, *Mener l'enquête. Arts de faire, stratégies et tactiques d'investigation*, Lausanne, Antipodes, coll. « Existences et société », 2020, p.150.

mentionne entre autres des « *baisses de budgets attribués au sein de leur rédaction* »⁵⁴ ou encore de « *la fermeture des services de documentation papier* »⁵⁵. En résumé, retrouver un document peut s'apparenter à un parcours du combattant. Mark Lee Hunter, au sein de son manuel, propose de dépasser cette difficulté en prenant du recul.

Quand vous vous trouvez bloqué[s], notez l'obstacle, et cherchez des informations en lien avec cet obstacle. En d'autres termes, contournez-le, distanciez-vous et regardez autour. Essayez, essayez encore et toujours d'éviter de vous mettre dans une situation où il vous faut absolument une information provenant d'une source spécifique pour avancer. En vous positionnant ainsi, vous mettriez tout le pouvoir entre les mains de la source.⁵⁶

Néanmoins, un paradoxe réside au cœur de cette affirmation. Si l'on suit les préceptes du « *back-grounding* »⁵⁷ de Mark Lee Hunter, on suppose que l'on cherche ce que l'on trouve. En partant des termes de notre hypothèse d'investigation, nous nous fixons sur un récit que nous tentons de vérifier. En ne consolidant cette histoire qu'au travers d'archives localisées par les entités ou individus présents dans les termes mêmes de l'hypothèse, nous passons à côté d'autres informations essentielles non contenues au sein de notre récit potentiel. De plus, Lee Hunter n'envisage aucunement la possibilité que certains documents aient tout simplement disparu ou soient inaccessibles, rendant la recherche *in fine* inutile. La seule option envisagée par Lee Hunter reste de faire intervenir dans notre recherche des sources expertes ou mêmes des archivistes⁵⁸. En réalité, cette solution s'avère rudimentaire et ne résout que partiellement les problèmes précités.

Pour aller au-delà de ce constat restreignant, nous avons opté pour une approche plus souple à l'égard du manuel de Lee Hunter. De la sorte, après avoir établi une assise de données primitives sur notre sujet, nous sommes assez rapidement entrés en contact avec des sources humaines. La dynamique alternant recherches archivistiques et entretiens avec des informateurs internes au

⁵⁴ Gilles Labarthe, *Mener l'enquête. Arts de faire, stratégies et tactiques d'investigation*, Lausanne, Antipodes, coll. « Existences et société », 2020, p.150.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ Mark Lee Hunter, *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation*, Paris, UNESCO, 2009, p.32.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ *Ibid.*, pp.32-34.

dossier permet d'éviter de rater des éléments essentiels. Les acteurs en présence, dénommés au cœur de notre hypothèse, peuvent, s'ils ne détiennent pas le document, nous rediriger vers un centre, une bibliothèque, un service administratif, etc. Lors d'une enquête rétrospective, les lacunes de numérisation des documents confrontent plus souvent le journaliste aux risques de telles situations. Les conseils dispensés au sein du *Manuel de l'enquête par hypothèse*, et d'autres manuels méthodologiques par ailleurs, ne doivent donc pas être perçus comme une rigide marche à suivre, imposant la complétude d'une étape pour passer à la suivante, mais plutôt comme une série de conseils à interpréter selon la situation.

Un exemple. Nous nous sommes longtemps évertués à trouver un rapport précis émis par le cabinet d'une ministre wallonne en charge du dossier, émettant par là même l'hypothèse que ce dernier existait. Notre supposition se trouvait renforcée par le fait que certains documents en notre possession mentionnaient ledit rapport. Les recherches s'avérant infructueuses, nous nous sommes retrouvés dans une impasse. Si le chercheur évoque la nécessité de se détacher, il ne donne pas pour autant de solutions réellement pragmatiques. Face au mur, la seule réponse possible permettant de confirmer l'existence ou non d'un document semblait d'entrer en contact avec sa source émettrice. Ainsi, dans notre cas, c'est la ministre elle-même qui nous a assuré que ce document n'existait tout simplement pas. L'ancienne membre de l'exécutif wallon avait commandé ce rapport mais ne l'avait jamais mené à terme faute de budgets suffisants. Sans cette intervention d'une source humaine, nous aurions encore pu prospector longtemps, ou continuer à « *regarde[r] autour* »⁵⁹ en vain.

Du reste, n'oublions pas que lorsqu'un enquêteur ne parvient pas à retrouver la localisation d'un document, s'adresser à l'émetteur n'est pas forcément toujours possible. Les raisons sont diverses mais tiennent presque toutes à la position qu'occupe l'émetteur de ce même document : l'émetteur demeure introuvable ou est décédé, l'émetteur ne peut être contacté car il se place au cœur du récit et est mis en cause au sein de celui-ci, l'émetteur est une institution dont les individus agissent sur la commande de leur hiérarchie. Ainsi de nombreux fonctionnaires administratifs de l'Université de Liège ou de la Région wallonne n'avaient comme prérogative que de parapher ou classer les documents. Ils n'en connaissaient pas les détails, les évolutions,

⁵⁹ Mark Lee Hunter, *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation*, Paris, UNESCO, 2009, p.32.

les négociations ou les ambitions politiques. Inutile alors de leur demander de plus amples explications sur ces derniers.

Les limites de la méthodologie de Lee Hunter démontrent la complexité d'établir un plan d'action ferme répondant définitivement à chaque problématique potentielle d'une investigation. Le chercheur américain se contente d'évoquer la complétude des sources humaines ou l'apport d'experts (archivistes, bibliothécaires, etc.) par rapport aux documents recherchés. Jamais, il n'indique la possibilité de remonter le fil et revenir à l'origine émettrice dudit document, ni l'éventualité que le document n'existe tout simplement pas.

Le cas par cas préside en temps et lieu de l'enquête journalistique. Plus globalement, cela amène à repenser les méthodologies d'investigation non pas comme des canevas purement abstraits mais en tant que combinaisons d'un savoir-faire appris sur le tas, de concepts méthodologiques et d'acquis provenant d'autres disciplines⁶⁰. Il s'agit en réalité de se nourrir des bienfaits complémentaires des deux approches, « *expérimentale* »⁶¹ et théorique, sans tomber dans l'aveuglement d'un choix binaire. En étudiant le cas Suisse, Labarthe résume cette dynamique de la sorte :

Notre hypothèse est la suivante : en raison de la diversité des traditions ou modèles d'enquêtes journalistiques préexistantes, mais aussi des importantes variations de contexte de travail (liées par exemple aux possibilités d'accès aux sources), les journalistes pratiquant l'investigation ne se bornent pas à suivre les « fondamentaux » du métier exprimés dans la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes et ses Directives. Ils adaptent, expérimentent et développent une multitude de savoir-faire, souvent peu formalisés, appliqués au « cas par cas », de façon évolutive et en fonction de critères d'efficacité, suivant les types de problèmes à résoudre. Dans cette perspective, ils tendent aussi à inscrire leurs emprunts et ajustements méthodologiques en interaction avec des « mondes sociaux » extérieurs à la profession, ceci afin de maximiser les ressources à disposition. Certaines méthodes renvoient donc à des

⁶⁰ Nous tenons notamment à souligner l'importance du concept psychologique du « faux-souvenir » dans le cas d'une enquête rétrospective (voir point II).

⁶¹ Gilles Labarthe, *Mener l'enquête. Arts de faire, stratégies et tactiques d'investigation*, Lausanne, Antipodes, coll. « Existences et société », 2020, p.125.

compétences inspirées ou « importées » d'autres disciplines, d'autres mondes d'activité.⁶²

1.4 Défaire le cadenas des sources fermées

Nous avons évoqué le cas des sources ouvertes mais une investigation ne s'appuie pas uniquement sur des données libres d'accès. Les procès-verbaux, certains documents bancaires, échanges de courriels, plans d'architecte, demeurent souvent secrets. Lee Hunter n'évoque que partiellement cette possibilité. Pourtant, la réponse à nos questionnements se trouve parfois dans ces documents cachés « *remis par une personne complaisante ou encore [...] en vertu de la Loi sur l'accès à l'information* »⁶³.

Pourtant, si on applique à ce type de document un mode de recherche similaire à celui des sources ouvertes, on s'expose souvent à l'opacité des administrations. A noter que ce constat varie sensiblement selon le contexte géographique, politique et législatif du lieu d'enquête. Mais comme le précise Yves Agnès :

Aucun pouvoir ne joue l'absolue transparence. C'est donc l'investigation qui seule permet de faire la démonstration de sa liberté de manœuvre. [...] L'enquête redonne au métier son entière crédibilité, la plénitude de sa justification. Car il agit alors comme un contre-pouvoir, capable de contourner l'opacité de la vie publique et de lui redonner une clarté.⁶⁴

Au journaliste de déverrouiller ces loquets avec sa jugeotte, sa capacité d'analyse ou son carnet d'adresses. Un constat saute néanmoins aux yeux. Plus le cadenas est rouillé, plus il semble facile de le forcer. C'est l'un des rares avantages de l'enquête rétrospective. Avec le temps, certains documents entrent dans le domaine public ou se voient déclassifiés. En Belgique, la loi du 11 septembre 2022⁶⁵ fixe par exemple un accès libre aux documents « *après vingt ans pour*

⁶² Gilles Labarthe, *Mener l'enquête. Arts de faire, stratégies et tactiques d'investigation*, Lausanne, Antipodes, coll. « Existences et société », 2020, pp.110-111.

⁶³ Aurélien Leclerc, *L'entreprise de presse et le journaliste*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1991, p.253.

⁶⁴ Marc Vanesse, « Le journalisme d'investigation et l'accélérateur de particules informatives » [en ligne], dans *Cahiers de la Documentation*, Bruxelles, Association Belge de la Documentation, juin 2011, pp.8-9.

⁶⁵ 11 septembre 2022 - Loi visant à introduire des règles générales de déclassification des pièces classifiées (nouvel intitulé).

une classification de degré confidentiel ; après trente ans pour une classification de degré secret ; après cinquante ans pour une classification de degré très secret ». Dans l’Hexagone, la déclassification avait, par exemple, permis au journaliste de Mediapart, Fabrice Arfi, de révéler, au cœur d’une enquête rétrospective, la connaissance du Général de Gaulle des crimes commis en Algérie le 17 octobre 1961⁶⁶. Plus près de chez nous, également sur base d’archives, le trimestriel *Médor* avait, quant à lui, narré la « *complicité des partis chrétiens* » dans le génocide rwandais⁶⁷.

Outre ce délai légal, les fonctionnaires laissent davantage de facilités concernant l’accès à des documents anciens. Les craintes du moment s’évaporent souvent au fil des années, les langues se délient et il en va de même pour l’accès au document. De cette manière, en tablant sur la négligence de secrétaires ou de fonctionnaires peu consciencieux nous avons pu obtenir, par exemple, des procès-verbaux de conseils d’administration datés d’une décennie pourtant marqués du sceau du secret professionnel. Ces mêmes papiers nous avaient été refusés par une autre administration plus attentive. Dans notre cas, les remplacements successifs du personnel au cours des décennies écoulées avaient rendu nébuleux le règlement lié aux vieux cartons de leurs collègues majoritairement retraités. Au journaliste de redoubler d’ingéniosité et de multiplier les requêtes en variant ses lieux de recherche, ses demandes, ses contacts. Par ailleurs, d’autres sources, en apparence fermées, se trouvent en réalité être des éléments consultables par tout citoyen. En évoquant le cas français, Yves Agnès souligne :

Depuis 1978, l’accès à l’information émanant des pouvoirs publics est en principe libre pour tout citoyen. Cela, c’est la théorie et il arrive bien souvent que le journaliste lui-même doive se démener, voire exercer des pressions, pour obtenir de ses sources le renseignement désiré.⁶⁸

Rappelons-le : « *informer n’est pas un délit* »⁶⁹, comme le scandait un collectif de journalistes d’investigation français au sein d’un ouvrage du même nom, aux allures pamphlétaires.

⁶⁶ Fabrice Arfi, « De Gaulle et la guerre d’Algérie : dans les nouvelles archives de la raison d’État » [en ligne], dans *Mediapart*, 5 juillet 2022.

⁶⁷ Charlotte Wirth, « Rwanda, la complicité des partis chrétiens » [en ligne], dans *Médor*, 29 novembre 2022.

⁶⁸ Yves Agnès, *Manuel de journalisme*, Paris, La Découverte, coll. « Grands Repères », 2015, p.76.

⁶⁹ Elise Lucet, Gérard Davet, Fabrice Lhomme, *et al.*, *Informer n’est pas un délit* (sous la dir. De Fabrice Arfi et Paul Moreira), Paris, Calmann-Lévy, 2015.

La Belgique n'échappe malheureusement pas à la règle. Nous avons considéré secrets, pendant de longs mois, des dossiers qui étaient, d'un point de vue légal, consultables. Prudence, libre ne signifie pas facile d'accès. En effet, les administrations du Royaume se gardent bien de faire la publicité de l'accès citoyen à la paperasse administrative. En vertu de l'article 32 de la Constitution⁷⁰, nous avons effectué des demandes d'obtention de certains documents (rapports d'expertises, échanges de mails, permis d'urbanisme, marchés publics, etc). Mais malgré la législation belge en place (article 32 de la Constitution, Convention d'Aarhus, Art. 29 du Code d'Instruction Criminelle, Art. 151 du Code Pénal entre autres), l'administration ne semble pas encline à nous fournir ces documents. Paresse ou volonté délibérée de cacher certaines informations ? Dur à dire. Mais la lenteur de ces procédures et des recours qui les suivent peuvent décourager les journalistes ou mettre à mal leur projet limité dans le temps. Ce fut malheureusement notre cas. Cela fait maintenant plusieurs mois que nos demandes ont été introduites auprès des autorités compétentes. Mais sur les quatre organismes publics contactés, deux n'ont pas donné suite à notre requête. Un recours a été introduit à des instances indépendantes⁷¹ mais n'est toujours pas clôturé à l'heure d'écrire ces lignes.

Mais bien souvent, l'obtention de documents secrets s'effectue aussi, et surtout, par l'intermédiaire de prises de contact. D'où l'importance d'entretenir une dynamique source-document rapidement mais aussi d'engager une relation de confiance avec ces interlocuteurs. Notons que ces sources se mettent souvent en danger lorsqu'elles transmettent un document sous le manteau. Au journaliste d'en assurer la sécurité et l'anonymat. La Belgique bénéficie en la matière d'un cadre légal plus avantageux, souvent envié par ses confrères frontaliers. La loi relative à la protection des sources des journalistes du 7 avril 2005 dispose en effet que les journalistes « *ont le droit de taire leurs sources d'information* » et « *ne peuvent pas être contraint[s] de révéler leurs sources d'information et de communiquer tout renseignement, enregistrement et document susceptible notamment : 1° de révéler l'identité de leurs informateurs; 2° de dévoiler la nature ou la provenance de leurs informations; 3° de divulguer l'identité de l'auteur d'un texte ou d'une production audiovisuelle; 4° de révéler le contenu des*

⁷⁰ L'article 32 de la Constitution belge dispose : « *Chacun a le droit de consulter chaque document administratif et de s'en faire remettre copie, sauf dans les cas et conditions fixés par la loi, le décret ou la règle visée à l'article 134* ».

⁷¹ En Belgique francophone, la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) et la CRAIE (Commission de recours pour le droit d'accès à l'information en matière d'environnement) sont les deux organismes chargés de vérifier le respect des procédures en matière de transparence administrative. Tout citoyen a le droit de les saisir.

informations et des documents eux-mêmes, dès lors qu'ils permettent d'identifier l'informateur ». Cette protection ne suffit évidemment pas à garantir une sécurité totale. Pour minimiser encore les risques de griller une source anonyme, Mark Lee Hunter donne cinq conseils au sein de son manuel :

A/ N'appellez jamais la source à son travail. De tels appels peuvent être tracés. Pour maximiser la confidentialité de vos appels, utilisez tous les deux des téléphones portables avec cartes prépayées. B / N'utilisez jamais son courriel professionnel. Le faire, c'est comme envoyer une carte postale. Sécuriser son courriel requiert le cryptage, une méthode visible qui peut attirer une attention non désirée. C/ Rencontrez la source en des lieux où les risques que l'un de vous soit reconnu restent minimes. D / Donnez à votre source un nom d'emprunt ou un nom de code (« source A », « source B »). N'employez jamais le nom réel de votre source au cours de discussions ou dans vos notes. E / Gardez tout le matériau concernant votre source dans un lieu fermé à clef, idéalement un endroit qui ne soit pas identifiable avec vous-même.⁷²

Lors de notre enquête, nous avons veillé à prendre le plus de précautions possibles avec certaines de nos sources, en particulier les plus vulnérables. Beaucoup d'informateurs nous ont en effet prêté discrètement des documents non disponibles au grand public. Ces documents, sans jamais préciser leur provenance au risque de dévoiler notre source, se sont montrés d'un intérêt capital lors d'entretiens. Prenons un exemple cocasse. Un jour, nous sommes reçus dans l'imposante villa d'un des acteurs du dossier. L'entretien se déroule anonymement dans le calme feutré de son chic salon. L'homme a manifestement préparé notre entrevue puisqu'il tient entre ses mains une farde remplie de paperasse. Très vite, après quelques questions nous nous rendons compte que l'homme ment éhontément. Il évoque ne pas connaître un individu dont tout porte à croire qu'ils sont pourtant très proches, nie des éléments factuels, contredit certaines archives. A un moment, par mégarde, une de ses feuilles de papiers en accroche une autre et révèle un document spécifique, émanant de l'acteur en question, dont nous avions pris connaissance quelques semaines plus tôt. Ce dossier nous avait été fourni secrètement par une tierce source quelques jours auparavant. Sans cet élément, nous aurions difficilement pu mettre notre interlocuteur en défaut et contrecarrer ses mensonges.

⁷² Mark Lee Hunter, *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation*, Paris, UNESCO, 2009, p.42.

1.5 Un document n'est pas gage de vérité

L'authenticité et la crédibilité d'un document, comme toute information, se vérifient. De l'affaire Clearstream 2⁷³ au carton suisse déposé chez Mediapart⁷⁴, l'histoire de la presse regorge d'épisodes viciés par de faux documents, par des tentatives d'intox' ou de manipulation pariant sur la négligence de folliculaires paresseux.

A l'ère des *fakes news* virales et des intelligences artificielles produisant des simulacres plus vrais que la réalité elle-même, les rédactions doivent s'adapter face à ces dangers nouveaux. Toutefois, ce vaste sujet mériterait un long approfondissement distinct de ce mémoire car il oblige les journalistes à complètement repenser leurs manières de vérifier l'information⁷⁵. C'est pourquoi nous nous tiendrons ici à quelques rudimentaires techniques permettant d'établir la qualité d'une trace écrite -majoritaire dans notre enquête personnelle-. A noter qu'un examen critique plus approfondi peut éventuellement naître à la suite d'une enquête journalistique relativement complexe. Les investigateurs de Mediapart, une fois de plus, ont, par exemple, dû faire appel à un graphologue après que l'ancien président de la République française, Nicolas Sarkozy, mis en cause dans l'affaire des financements libyens, les ait accusés de se baser sur un « *faux grossier* »⁷⁶. Bien évidemment, l'étude approfondie de l'authenticité et de la crédibilité d'un document se jauge à son importance. Cela va de soi, le journaliste n'a pas le temps, les moyens, ni le besoin, d'appeler pour chaque document, un expert en calligraphie.

Cependant, quelques vérifications de prudence s'imposent. A cet égard, nous avons frugalement puisé dans la critique historique. Un domaine d'étude large dont plusieurs applications résonnent dans le champ journalistique. L'historien français Adolphe Tardif définissait la discipline en ces termes :

La critique des textes distingue les actes sincères des pièces fabriquées ou falsifiées. La critique historique distingue, dans le récit des événements passés, les faits vrais des faits

⁷³ Pascal Ceaux, « Affaire Clearstream : trucages, corbeau et enquêtes cachées » [en ligne], dans *Le Monde*, 05 mai 2006.

⁷⁴ Yann Philippin, Mathilde Mathieu Et Michel Deléan, *et al.*, « La folle histoire du “carton suisse” envoyé à Mediapart » [en ligne], dans *Mediapart*, 13 décembre 2017.

⁷⁵ Céline Biourge, « L'intelligence artificielle : une menace de plus en plus importante pour l'information et un défi pour les journalistes » [en ligne], dans *RTBF*, 3 mai 2023.

⁷⁶ Alain Auffray, Emmanuel Fansten et Luc Mathieu, « Financement libyen : les arguments de Nicolas Sarkozy passés au crible » [en ligne], dans *Libération*, 22 mars 2018.

supposés. Elle doit être précédée par la critique des textes qui lui fournit des documents éprouvés. Les règles de cette science s'imposent à tout esprit droit par la force de leur évidence. Toutefois, malgré leur extrême simplicité, ces principes sont d'une application délicate, et ils ne peuvent donner de bons résultats si l'on n'est pas dans les conditions, d'ordre intellectuel et moral qui permettent d'employer utilement des instruments bien simples en apparence, mais dont le maniement réclame une main prudente et légère.⁷⁷

Ce processus critique se divise généralement en deux branches : interne (s'appliquant au contenu) et externe (s'intéressant au document et son authenticité). Une fois la documentation rassemblée, l'historien, et plus modestement, le journaliste cherchent à comprendre d'où émane le document qu'ils tentent d'authentifier. Nous avons, en nous inspirant du domaine de la critique historique, établi une marche à suivre simple et rapide de vérification de nos documents. Parmi d'autres moyens à sa disposition, le journaliste peut, comme décrit précédemment, en remontant à la source productrice, identifier l'auteur et de la sorte garantir la crédibilité du document. Une manière supplémentaire d'établir la véracité d'un écrit est de montrer une attention particulière aux lieux et dates inscrits au sein du document. La cohérence de l'ensemble de ces éléments les uns avec les autres semble un indicatif basique permettant au journaliste d'établir la véracité d'un document. Il demeure par exemple inconcevable qu'un document d'une administration soit écrit par quelqu'un n'existant pas au sein de ce service, ou étant décédé au moment où sa signature y a été apposée. Ces vérifications requièrent du bon sens et de la patience mais peuvent éviter au journaliste de catastrophiques erreurs. Cependant, un document peut s'avérer cohérent, correctement rédigé, et par conséquent, en tout point véridique alors qu'il émane d'un habile faussaire. Comme explicité plus haut, les précautions à prendre se jaugeront en fonction du caractère sensible ou non du document. De la sorte, même face à une apparente vérité, le journaliste d'investigation doit démontrer son cartésianisme en doutant de tout.

Cette étape franchie, nous nous sommes systématiquement attelés à une critique interne, de contenu, des dossiers en notre possession. Tout d'abord, il s'impose de saisir la nature des faits qui sont présentés et de leur intérêt pour notre enquête. Par exemple, une question parlementaire n'est que la transcription d'un témoignage et doit être considérée comme toute parole, emprunte

⁷⁷ Adolphe Tardif, *Notions élémentaires de critique historique*, Paris, Hachette Bnf, 2014, p.9.

de subjectivité inconsciente et de velléités diverses. Ce type de trace n'a pas la même valeur informationnelle qu'un acte de loi, un décret ou une transaction financière par exemple alors qu'il s'agit d'un côté comme de l'autre d'une trace écrite.

Par ailleurs, même authentique, un document contient potentiellement des erreurs factuelles propulsant le journaliste dans une mauvaise direction. Mais gardons à l'esprit la différence cruciale d'intention existant entre le mensonge et l'erreur. Le directeur de recherche honoraire au CNRS, Gérard Lenclud, dans un article consacré à l'ethnologue Raymond Jamous, évoquait cette distinction par cette formule : « *comme le mensonge, la fiction se distingue de l'erreur en ce qu'elle est volontaire* »⁷⁸. Le journaliste doit garder ce principe à l'esprit sous peine d'imputer indument de mauvaises intentions aux protagonistes de son récit. Les erreurs, involontaires par nature, sont insidieuses car elles se glissent sous l'apparente objectivité des documents. Plus globalement, pour mener à bien cette critique interne et s'assurer d'une bonne compréhension de son contenu, Mark Lee Hunter propose au journaliste de recourir à l'aide d'« *expert[s]* »⁷⁹ capable de déchiffrer un jargon parfois très technique.

Obtenir un document n'est pas la même chose que de le comprendre. La langue des rapports officiels, dans le secteur public comme dans le privé, est souvent très particulière, et exige une interprétation.⁸⁰

Grâce à l'expertise d'avocats indépendants les uns des autres, nous avons pu par exemple comprendre les nombreuses maladroites inscrites au sein de l'acte de vente de l'observatoire en 2001. Il y est par exemple noté que l'observatoire « *appartenait au Domaine de l'Etat depuis des temps immémoriaux* », ce qui est factuellement faux comme nous l'ont souligné plusieurs spécialistes du droit.

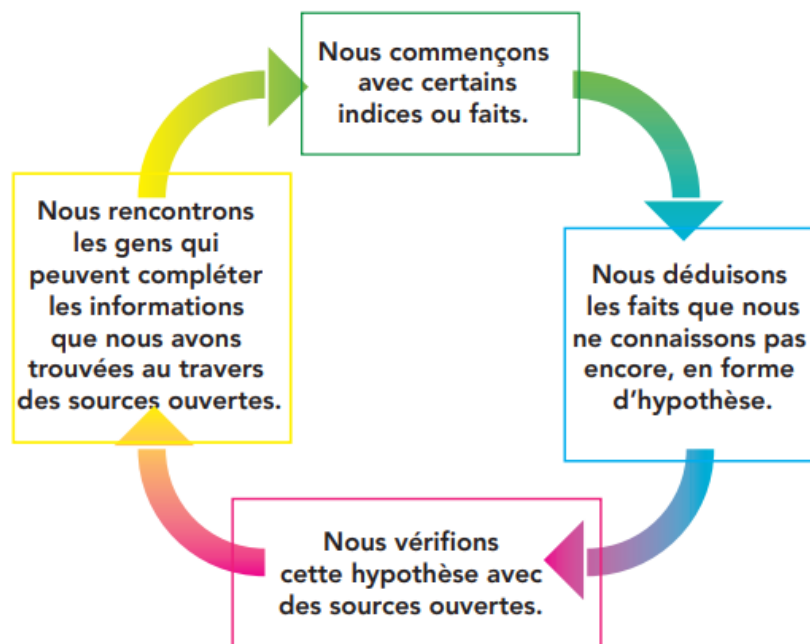
⁷⁸ Gérard Lenclud, « Mensonge et vérité. À propos d'un article de Raymond Jamous » [en ligne], dans *Ateliers du LESC*, n°33, 18 mars 2009.

⁷⁹ Mark Lee Hunter, *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation*, Paris, UNESCO, 2009, p.34.

⁸⁰ *Ibid.*

II. La mémoire ne constitue pas un oripeau inexploitable

Une fois un corpus documentaire établi, les rencontres confrontant l'aridité des données collectées et la vitalité du témoignage s'engagent. Cette deuxième étape, selon Lee Hunter, vise la complétude de l'information à la disposition du journaliste par l'intervention de sources humaines. Nous verrons que la spécificité de l'enquête rétrospective, se basant sur une utilisation de la mémoire, complexifie la démarche proposée dans la méthode par hypothèse.



81

2.1 Les données comme carburant du moteur mémoriel

Comme explicité précédemment, le journaliste s'attelant à une enquête rétrospective a tout intérêt à développer une base de connaissances en amont. Une solide étude préalable du dossier met le journaliste en position de force. Le théoricien américain Lee Hunter résume cette relation entre le journaliste et son interlocuteur :

Les sources ouvertes nous placent dans une position de puissance relative, comparée à la situation habituelle du journaliste qui demande à quelqu'un de lui raconter la vérité.

⁸¹ Mark Lee Hunter, *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation*, Paris, UNESCO, 2009, p.30.

C'est tout à fait une autre chose de demander à quelqu'un de confirmer une histoire. C'est la différence entre dire, « Qu'est-ce qui s'est passé ? » et « C'est ce qui s'est passé, n'est-ce pas ? ». ⁸²

Cette méthode a pour effet salvateur de débloquer la mémoire. A de nombreuses reprises, la récitation d'éléments factuels présents dans les données préalablement récoltées a permis à nos interlocuteurs de retrouver le chemin du souvenir. Sans user de notre qualificatif d'enquête rétrospective, Mark Lee Hunter détaille cette astuce dans le chapitre quatre de son manuel :

Surtout dans les affaires où la chronologie est un élément central, une bonne manière de commencer des interviews successives, c'est de demander à votre source de revenir sur les événements évoqués auparavant, en vérifiant l'ordre et les détails de chaque incident (par exemple, les noms de ceux qui étaient présents et ce qu'ils ont dit). Les gens se rappellent rarement d'un événement de manière exacte ou complète la première fois qu'elles en parlent. Leurs souvenirs doivent remonter, des expériences douloureuses doivent être libérées. Ne soyez pas choqué quand leurs histoires s'altèrent en raison de ce travail. ⁸³

Dans une dynamique similaire, la répétition d'une même question, posée de manière sensiblement différente permet également de préciser un fait. L'individu, sans s'en rendre compte, force son cerveau à travailler et détaille le fait autrement à chaque nouvelle prise de parole. De la sorte, il amène inconsciemment des nouveaux renseignements ou points d'éclairages. De ce point de départ, analysons ce bref extrait d'interview où nous mettons au travail la mémoire d'une ancienne ministre :

(Journaliste) En remontant le fil des questions parlementaires, j'ai vu qu'en novembre 2018, vous évoquez une tentative de déstabilisation et être victime d'une campagne de désinformation sur les réseaux sociaux parce qu'un conseiller communal aurait fait circuler l'information comme quoi la Région wallonne voulait vendre. Est-ce que vous rappelez qui était conseiller communal ?

Nous exposons un fait clair et précis établi sur base de documents vérifiés. Il s'agit en l'occurrence d'une interpellation parlementaire corroborée par un article de presse.

⁸² Mark Lee Hunter, *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation*, Paris, UNESCO, 2009, p.31.

⁸³ *Ibid.*, p.46.

(Ministre) Si, je pense que le conseiller communal liégeois qui disait ça c'était...euh non c'est pas vrai, allez...

La mémoire fait défaut à notre interlocutrice. L'entretien se bloque.

(J) X [prénom] ?

Nous avons une piste déduite de nos recherches préalables. Nous forçons légèrement la mémoire à se débloquer en émettant une supposition sourcée.

(M) Oui !

(J) Ah, je lui ai justement posé la question, il m'a dit qu'il ne s'agissait pas de lui.

Dans un souci de sécurité et afin de ne pas orienter notre source sur une fausse piste, nous contredisons notre affirmation précédente.

(M) Moi...enfin...c'est le nom qui me vient en tête directement. Oui, de chez [nom de parti] qui est plutôt un type que j'apprécie par ailleurs.

(J) A l'époque, il avait lancé avec son association une pétition qui avait recueilli 30.000 signatures, un peu plus.

La réaffirmation de notre interlocutrice montre que l'information lui est revenue.

(M) Oui, tout à fait.

(J) Qui est en faveur justement de sauver l'observatoire et de le garder dans le giron public.

Une fois la mémoire partiellement débloquée, nous tentons d'aller plus loin en testant ses souvenirs.

(M) Oui, je me souviens bien. Pour moi, je suis désolée, mais il peut dire que ce n'est pas lui... mais à partir du moment où il lance une pétition en disant qu'il faut le conserver dans le giron public et qu'il fait la publicité de sa pétition. Alors qu'à ce moment-là nous n'étions pas dans une procédure de vente et qu'il n'était pas question de le vendre sans, en tout cas dans ma tête, ni dans celle de Y, qu'il y ait une attention particulière au bâtiment. La proportion entre sa pétition et là où en était le dossier n'était pas correcte.

De la sorte nous obtenons un témoignage bien plus précis amenant d'autres questions, elles aussi basées sur des faits vérifiés. Sans recherches préalables, il est fort à parier que la mémoire de cette ministre n'aurait pas retrouvé les chemins clairvoyants qu'elle a repris à la lumière de nos informations.

Ces usages précités s'avèrent tout aussi utiles que dangereux. Une erreur ou une mauvaise compréhension de la donnée initiale altérant la question délivrée à notre interlocuteur peut entraîner le témoignage dans le faux non intentionnel, le souvenir déformé. Comme l'a démontré la psychologie expérimentale, la mémoire comble les absences⁸⁴. Un souvenir, comme une hypothèse, s'apparente à un récit. Si des morceaux du puzzle manquent, le cerveau risque de créer artificiellement une pièce, parfois constellée de détails vraisemblables. Il convient dès lors de ne pas abuser de la technique de la répétition qui amènerait *in fine* des détails erronés au sein d'un témoignage. En évoquant dans sa thèse le fiasco de l'affaire médiatico-judiciaire d'Outreau⁸⁵, et les témoignages biaisés des enfants face au juge, Melany Payoux, docteure en psychologie cognitive à Nantes, souligne ce phénomène:

En ce sens, le souvenir erroné ne correspond pas à un mensonge délibéré : l'individu a confiance en sa mémoire. Or, la mémoire fait souvent défaut et ses failles peuvent expliquer le fossé entre la réalité des faits et la réalité perçue par le témoin. Il faut bien dissocier ces souvenirs erronés du mensonge car dans ce type de situation, les enfants cherchent rarement à tromper l'interviewer, et quand bien même ils auraient conscience de l'inexactitude de leurs propos, celle-ci refléterait plus leur soumission qu'une volonté de mentir [...] De nature plutôt reconstructive, la mémoire est sensible aux influences externes à l'individu comme des suggestions par exemple, mais aussi aux influences internes comme les croyances, les connaissances... La création de faux souvenirs constitue l'une des illustrations les plus flagrantes de la faillibilité de la mémoire.⁸⁶

L'histoire récente de la presse l'a démontré : une erreur de ce type voue le journaliste distrait ou mal intentionné aux gémonies. Comment éviter alors de tomber dans le piège du faux sincère ? Pour cela, il demeure primordial de respecter les règles déontologiques de recoupement de l'information.

⁸⁴ Bernard Croisile, *Tout sur la mémoire*, Paris, Odile Jacob, 2009, pp.322-331.

⁸⁵ L'affaire dite d'Outreau (Département du Pas-de-Calais en France) reste l'une des erreurs judiciaires les plus célèbres. A la charnière des années 90-2000', les quatre enfants de la famille Delay, violés à de multiples reprises par leurs parents, Myriam Badaoui et Thierry Delay, vont accuser d'autres individus, principalement des voisins, d'avoir participé à ces sévices sexuels. Suite à leurs accusations, plusieurs personnes finiront en détention provisoire. Sous les questions pressantes et les promesses de réduction de peine du juge Fabrice Burgaud, Myriam Badaoui, mentalement instable, mais aussi ses enfants traumatisés continuent d'accuser des innocents comme participants à un réseau pédophile international. Défaite de sa prudence, la justice mais aussi une frange de la presse va reprendre telle quelle cette théorie en vogue à l'époque des faits. Plus tard, la mère avouera avoir menti. Au terme de plusieurs procès ultramédiatisés, seulement quatre personnes seront jugées coupables, les autres accusés seront tous acquittés. François Mourmand, en détention provisoire dû à ces accusations, décédera d'une overdose de médicaments.

⁸⁶ Melany Payoux, « Étude développementale de la suggestibilité et de la création de faux souvenirs » [en ligne], dans *Sciences de l'Homme et Société*, Université de Nantes, 2014, pp.2-3.

2.2 L'absolue nécessité du recoupement

En 2004, lors d'un dossier rétrospectif sur la Seconde Guerre mondiale, l'ancien journaliste du *Soir*, Marc Vanesse, narre une anecdote éclairante. Sur les berges du Pont des Belges, un vétéran raconte la libération de la ville côtière de Deauville. Les détails couplés à l'émotion patente de l'interlocuteur (« *Larme à l'œil, submergé par la douleur (...) la voix chevrotante* »⁸⁷) donne crédit à son récit. Pourtant, une poignée d'heures plus tard, deux anciens soldats contredisent cette histoire. L'homme ne l'aurait pas directement vécue. L'un des anciens soldats précisant : « *il l'a tellement entendue qu'il se l'est appropriée, sans doute de bonne foi* »⁸⁸.

Cette brève anecdote souligne l'absolue nécessité d'un recoupement des sources d'informations. Un témoignage de première main ne doit pas être pris automatiquement pour vrai, peu importe si les attitudes corporelles ou les sentiments affichés semblent en prouver la véracité. Les fondements du croisement de l'information restent indispensables si le journaliste veut éviter les écueils de ce type. D'autant que l'enquête rétrospective aggrave le danger de commettre une erreur. La mémoire chancelante pose logiquement le journaliste dans une posture d'équilibriste. Un individu, comme explicité précédemment, peut mentir sans mauvaise intention ou construire un faux témoignage sur base d'une mauvaise question. Comment alors s'assurer d'un recoupement efficace de l'information ?

Une première réponse -instinctive- à cette problématique serait de simplement démultiplier les sources. Si l'on se réfère aux conventions de bonne pratique journalistique, une information se doit d'être recoupée *a minima* par deux sources. Une source ne doit pas uniquement être perçue comme un individu, le journaliste doit élargir sa vision. Par exemple, si une information se voit confirmée par cinq personnes issues d'un même cabinet politique ou d'une même association, l'enquêteur ne dispose en réalité que d'une seule et unique source. D'où l'importance de faire monter en jeu des informateurs opposés ou sans lien apparent amenant un équilibrage. Cette double vérification s'accompagne irrémédiablement d'une évaluation de la crédibilité et de la position occupée par l'individu qui seront abordées en profondeur au point 2.4. Par ailleurs,

⁸⁷ Marc Vanesse, « Le récit journalistique au passé recomposé », dans *Médias en jeu, enjeux de mémoires* (sous la dir. de Jenifer Devresse et Geoffrey Grandjean), Cahiers Mémoire et Politique, n°2, 2014, p.16.

⁸⁸ *Ibid.*, p.17.

cela va de soi, le niveau de recouplement variera selon l'ampleur et le caractère sensible de l'information.

Revenons à l'enquête rétrospective. A première vue, face à une parole dont la qualité est possiblement affectée par l'usure du temps, il suffirait innocemment d'augmenter la quantité de sources la recoupant. Ainsi, les failles se résorberaient par un agglutinement d'autres souvenirs. Certes, il demeure indispensable de recourir à diverses sources permettant de vérifier l'information et leur nombre reste un gage de sûreté. Mais cette méthode comporte un certain nombre d'inconnues et de complexifications. La démultiplication des sources se montre chronophage et fastidieuse pour un journaliste travaillant dans un temps ou avec des moyens restreints. En guise d'exemple, citons l'ouvrage *Histoire secrète du PS Liégeois*⁸⁹ du journaliste François Brabant qui revient rétrospectivement sur presque trente ans de socialisme dans la cité des Princes-Evêques. Pour mener à bien son projet, le journaliste du *Vif* confiait avoir réalisé une centaine d'interviews sur plus de deux ans⁹⁰. Un travail titanesque que peu de journalistes ont le luxe de s'offrir.

2.3 Catégoriser les sources et répondre à leurs absences

Un dernier cas de figure concernant le recouplement de l'information existe. Il en est l'un des aspects les plus caractéristiques de cette démarche rétroactive : la disparition de l'information. En effet, nous nous sommes trouvés confrontés, à plusieurs reprises, à des situations où les sources-témoins n'existaient tout simplement pas ou plus. Cela est d'autant plus fréquent dans les circonstances singulières d'une enquête rétrospective dont certains acteurs sont parfois décédés, séniles ou volatilisés. Cette volonté de démultiplication tient alors de l'impossible. Que faire dans ces cas ?

Une catégorisation des sources permet de comprendre leur importance respective et les informations qu'elles sont susceptibles de détenir. D'une part, il existe les sources primaires, témoins directs des faits et nos interlocuteurs privilégiés. D'autre part, les secondaires dont

⁸⁹ François Brabant, *Histoire secrète du PS Liégeois*, Paris, Librairie Eyrolles, 2015.

⁹⁰ Jean-Michel Crespin, « Tout sur l'histoire secrète du PS liégeois » [en ligne], dans la *Dernière Heure*, 13 février 2015.

l'obtention de l'information passe par le truchement d'un intermédiaire. Elles délivrent un témoignage de seconde main en quelque sorte. En reprenant le principe de l'enquête par hypothèse de Mark Lee Hunter, les recherches sur l'observatoire de Cointe démarrent sur cette idée initiale : la Région wallonne a laissé dépérir le site par faute de moyens et de volonté politique après l'avoir racheté à l'Université de Liège en 2001. Si l'on part de ce point de vue, les sources primaires seraient supposément les ministres wallons en charge du dossier à l'époque ainsi que les autorités universitaires. Logiquement, ce sont ces sources de premier ordre, ainsi que leurs conseillers et collaborateurs, qui doivent être interrogées en priorité. En effet, un acteur direct d'un événement produira généralement un témoignage supposément plus vrai, percutant et détaillé. Mais, certains ministres ou parlementaires proches du dossier sont décédés, une responsable de l'administration wallonne serait atteinte d'Alzheimer, beaucoup d'autres évoquent ne plus se rappeler de rien. Le temps a réduit au silence nombre de nos informateurs.

Cette possibilité n'est pas explicitement évoquée par Mark Lee Hunter au sein de son manuel. Si cette dimension fait office d'exception dans le journalisme d'actualité travaillant sur l'instant, elle reste une situation fréquente dans le cadre d'une enquête rétrospective. La désertion de sources tue-t-elle l'enquête dans l'œuf pour autant ? Les enquêteurs et grands reporters du *Monde*, Gérard Davet et Fabrice Lhomme, utilisent cette image évocatrice :

Sans informateurs, le journaliste dit « d'investigation », comme privé de son oxygène, ne peut plus travailler.⁹¹

Pour pallier cette impasse propre à notre objet d'étude, nous avons accentué un modèle déjà présent dans le manuel de l'enquête par hypothèse en l'adaptant aux dynamiques rétrospectives. Lee Hunter propose d'établir une carte des sources permettant de visualiser les liens entre les individus ou groupes de personnes.

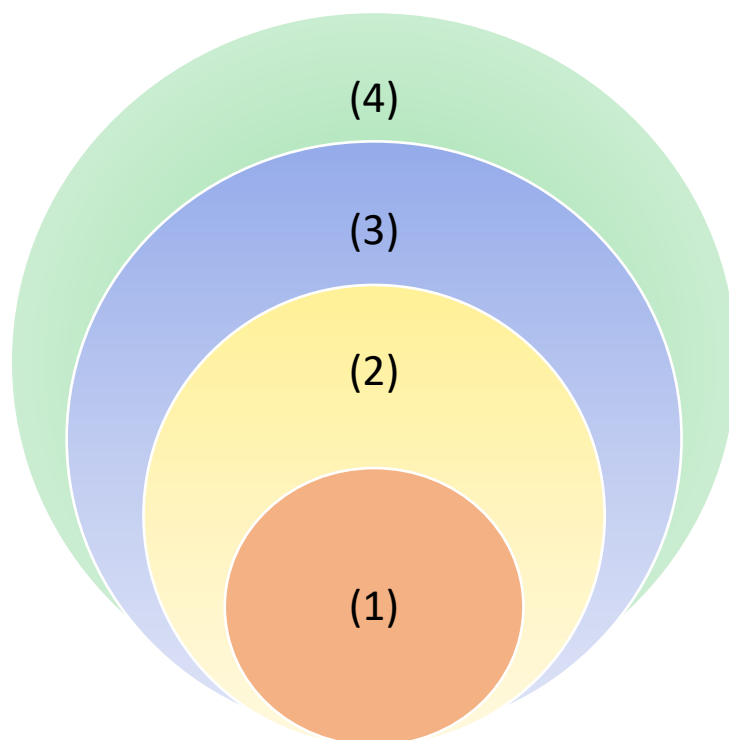
⁹¹ Gérard Davet et Fabrice Lhomme, « Les nouvelles officines », dans *Informé n'est pas un délit* (sous la dir. De Fabrice Arfi et Paul Moreira), Paris, Calmann-Lévy, 2015, p.49.

Quand vous faites une carte des sources, utilisez-la pour montrer les rapports entre les acteurs de l'histoire, de sorte que si une source se ferme, vous puissiez aller à une autre source qui sait ce qui se passe derrière l'obstacle.⁹²

De cette idée, nous avons opté pour un schéma plus complexe resserré autour de cercles concentriques s'éloignant progressivement du cœur central. En reprenant notre catégorisation, si la source première se montre indisponible, il s'agit alors de sauter une ligne plus loin, et d'aller voir ses collègues, confidents, proches sur ce dossier précis. Plus on s'écarte du centre, plus l'information sera à prendre avec des pincettes car parfois rapportée à de multiples reprises avant d'atteindre notre informateur. Nous avons dans cette optique tracé une sorte de périmètre à quatre niveaux délimitant la proximité des sources avec l'évènement. Visuellement, une gradation de taille est également de mise, imputant le fait que les sources de premier ordre sont rares, là où les sources périphériques sont abondantes.

Quantité
d'informateurs
potentiels élevée

Qualité de
l'information à
potentiel bas



Quantité
d'informateurs
potentiels basse

Qualité de
l'information à
potentiel élevé

⁹² Mark Lee Hunter, *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation*, Paris, UNESCO, 2009, p.38.

- (1) Sources de premier ordre (acteur ou témoin direct des événements). Dans notre cas, il s'agissait des hautes autorités universitaires (recteur, administrateurs, etc.) et de la Région wallonne (ministre(s) en charge du dossier et collaborateurs).
- (2) Sources secondaires (l'information a été rapportée à la source par le truchement d'un intermédiaire). Par exemple, certains membres de cabinets politiques ou encore les services administratifs et immobiliers de l'Université. La Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles nous semblait, dans un premier temps être une source de premier ordre mais il s'est avéré qu'elle était plutôt une source de second plan puisqu'elle nous a informés n'avoir aucun pouvoir de décision⁹³ quant à la vente du bien, négociée essentiellement entre la Région wallonne et l'Université.
- (3) Sources tertiaires (l'information a transité par deux ou plusieurs intermédiaires). Il s'agissait principalement d'hommes politiques, de fonctionnaires ou d'agents du patrimoine gravitant autour du dossier.
- (4) Sources périphériques (experts, individus non concernés par l'événement mais dont les connaissances peuvent apporter un éclairage sur la situation). Lorsque certaines sources venaient à manquer, nous avons opté pour la rencontre d'experts pouvant nous aider sur des questions de patrimoine ou des individus connaissant l'ensemble des rouages internes de la politique régionale. Nous avons ainsi interrogé un membre influent de cabinet ministériel n'ayant jamais participé d'une quelconque manière que ce soit au dossier mais connaissant l'ensemble de ses acteurs et leurs relations.

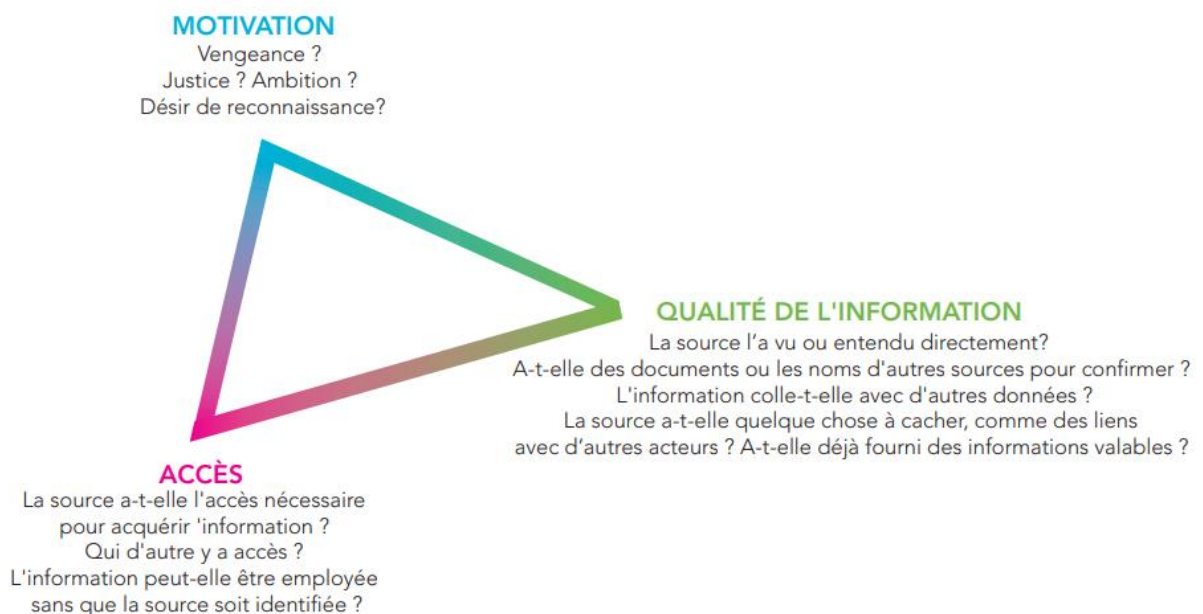
En opérant de la sorte, alors qu'un ministre de tutelle de l'époque était décédé, nous sommes rentrés en contact avec un membre de son cabinet, maintenant à la retraite qui lui-même nous a redirigé vers d'autres sources périphériques de son administration. Notons qu'une information provenant des lignes éloignées du cœur central aura évidemment moins de crédit qu'une

⁹³ La Commission Royale s'avère compétente en matière de classement mais pas de changement de propriétaires d'un bien.

information du premier ou deuxième cercle. Cependant, s'il n'existe aucune source attestant du fait que l'on cherche à recouper, il devient matériellement impossible d'en prouver la véracité. C'est une possibilité malheureuse de l'enquête rétrospective. Elle s'aggrave avec les années qui séparent l'enquête des événements originels. Le journaliste doit garder à l'esprit la notion de vérité et ne forcer à aucun moment les faits. Ce cas de figure nous est arrivé à plusieurs reprises au cours de l'enquête. En utilisant cette méthode, nous sommes allés voir le recteur de l'époque qui gérait le dossier. Il refusa une rencontre en prétextant : « *Je n'ai rien à dire, je ne me souviens de rien* ». Un de ses plus proches collaborateurs de l'époque sur le dossier était lui aussi décédé, nous avons dû nous éloigner encore du cercle central. Malheureusement, sauf une exception peu prolixe, la majorité des individus pouvant nous répondre n'étaient pas directement impliqués, ni tenus au courant des négociations. Ils opéraient en simples techniciens peu aptes à répondre à des questions de fond. A défaut de sources humaines et de documents probants, nous avons été contraints d'abandonner plus d'une information pourtant factuellement alléchante.

2.4 Evaluer la qualité d'un témoignage

Corrélativement à la catégorisation, il convient de jauger systématiquement la qualité propre des sources. Pour cela, Mark Lee Hunter reprend le triangle des services de renseignements britanniques⁹⁴.



⁹⁴ Mark Lee Hunter, *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation*, Paris, UNESCO, 2009, p.43.

Le chercheur américain ne développe que sommairement ce schéma. Tentons d'approfondir chaque pointe de ce diagramme en analysant en détails leur influence :

- L'accès, comme nous venons de le voir au point précédent, devient facilement intelligible une fois nos sources catégorisées par cercles concentriques. Chacun de nos interlocuteurs peut potentiellement nous renvoyer à un degré du cercle gravitant autour du dossier.
- La motivation, quant à elle, se juge par une connaissance en amont de son interlocuteur. Connaître la personne, son parcours, son origine, dans les grandes lignes demeure absolument nécessaire à la conduite d'une interview. Si la préparation fait défaut, il existe un risque de froisser son interlocuteur ou bien de se faire tromper par lui. Il convient de comprendre qui est l'individu en face de nous et pourquoi il a accepté de nous parler.

Le minimum requis est de « googler » la source. Tout écrit (article d'actualités ou autre) dans lequel il est fait référence à votre source doit être consulté ; si leur nombre est trop important pour que vous puissiez tous les lire, choisissez les plus pertinents. Le but, ici, c'est de démontrer votre intérêt pour la source, ainsi que votre connaissance de son parcours. Lors d'un entretien, ne demandez pas à une source dont l'histoire est publique de vous raconter sa carrière. Vous devez savoir de quoi il s'agit avant d'arriver.⁹⁵

Prenons un exemple. Nous avons interviewé en *off* un ancien responsable liégeois qui souhaitait vendre à un promoteur immobilier par avidité personnelle. Nous avons poussé très loin la préparation de cet entretien avec diverses recherches en sources ouvertes et par des rencontres annexes. De cette manière, nous avons pu déterminer sa « motivation » après seulement quelques secondes d'interview. L'homme multipliait les mensonges enrobés dans une galanterie de façade. Dans ce cas, il ne s'agissait pas de mémoire défaillante produisant un faux mais d'une véritable contre-vérité émise dans le but de nous tromper. La distinction entre les deux a pu être effectuée grâce à ces recherches préalables. A noter que la motivation s'évalue également lors de l'entretien

⁹⁵ Mark Lee Hunter, *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation*, Paris, UNESCO, 2009, p.40.

physique avec le journaliste. Vu la particularité de cet aspect, un chapitre complet de ce mémoire lui sera dédié (voir point III).

- La qualité de l'information, quant à elle, semble regrouper les notions d'accès et de motivation. Cette dénomination de Lee Hunter est ambiguë. Il l'évoque en ces termes :

Dans le reportage d'actualités, l'information de la plus haute qualité est censée venir des sources les plus haut placées. Les investigateurs supposent, eux, que les sources aux plus haut[s] niveaux sont moins préoccupées par la vérité que par leurs buts personnels ou institutionnels. Vue sous cet angle, la meilleure information viendra donc de leurs « subalternes » dans l'organisation, qui s'opposeront aux ambitions personnelles de leurs chefs ou aux buts de l'institution.⁹⁶

En se centrant sur les préoccupations et les buts des sources, cette notion semble se rapporter à celle de motivation. Mais Lee Hunter propose de visualiser cette motivation dans une perspective d'accès évoquant la position des acteurs dans le dossier. Dès lors, sans davantage d'explications, on peut émettre la supposition que le facteur qualité se juge doublement. A la fois par une évaluation de la position de la source corrélée avec les aspirations liées à cette dite position. Quelque part, ce point juge de la crédibilité globale de la source.

III. L'émotion comporte de l'information

3.1 Le journaliste devient sa première source

Une dernière stratégie se montre indispensable afin d'éviter les écueils d'une enquête rétrospective : la pratique de terrain. Le journaliste ne se confrontant pas au réel et aux individus qui le peuplent risque de produire une information, dans le pire des cas, fausse, dans le meilleur, sans vie. L'ancien rédacteur en chef du quotidien *Le Monde* souligne cet aspect primordial dans son *Manuel de journalisme* :

⁹⁶ Mark Lee Hunter, *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation*, Paris, UNESCO, 2009, p.43.

On ne le répètera jamais assez : le métier de journaliste se pratique sur le terrain. C'est la seule manière d'apprécier vraiment les événements, les situations, la vie concrète. Sinon le journalisme produit est forcément « institutionnel », sans « chair ».⁹⁷

Si cette dimension s'apprête à toutes les facettes du journalisme, du reportage à l'interview, elle prend une tournure d'autant plus forte qu'elle n'a été que rarement évoquée dans le cas de l'enquête rétrospective. Face à des sources en proie à l'amnésie ou aux tromperies involontaires, le ressenti de terrain devient primordial. Repartons de Mark Lee Hunter. Le chercheur appuie « *la place majeure qu'occupent émotion et psychologie dans [les] relations avec [les] sources* »⁹⁸. Défait du raisonnement réducteur et illusoire de la sacro-sainte objectivité journalistique, Hunter affirme « *l'émotion c'est de l'information* »⁹⁹.

Dans son ouvrage classique, *The Powers That Be*, David Halberstalm y voit la raison pour laquelle deux journalistes relativement inexpérimentés du *Washington Post* ont trouvé l'histoire du Watergate, en devançant leurs concurrents. Les jeunes journalistes se sont permis de sentir et la crainte de leurs sources, et la leur, et la crainte leur a indiqué que les enjeux étaient énormes. Au minimum, l'émotion vous indique que quelque chose se produit, d'une importance certaine. Au maximum, elle indique une direction à suivre.¹⁰⁰

Woodward et Bernstein, grâce à leur inexpérience sont d'une certaine manière sortis du carcan froid de l'objectivité pure qui dominait le journalisme classique américain de l'époque¹⁰¹. Ils ont ainsi été capable d'empathie permettant aux enquêteurs de devenir en quelque sorte leur source première. Le terme est ici à prendre au sens donné par la philosophe analytique française Élisabeth Pacherie, « *l'empathie peut fort bien se passer de motifs altruistes. [...] L'objet de l'empathie est la compréhension* »¹⁰². L'enquêteur sent, voit, recueille directement les émotions des acteurs. Il n'est pas question ici d'un don inné, échappant à la logique, mais plutôt d'un savoir-faire souvent affiné avec l'expérience. La compréhension de l'humain et de ses failles se

⁹⁷ Yves Agnès, *Manuel de journalisme*, Paris, La Découverte, coll. « Grands Repères », 2015, p.78.

⁹⁸ Mark Lee Hunter, *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation*, Paris, UNESCO, 2009, p.49.

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ Divina Frau-Meigs, « L'objectivité prise à ses propres pièges », dans *Qui a détourné le 11 septembre ?*, *Journalisme, information et démocratie aux États-Unis*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2005, p.69.

¹⁰² Céline Ferjoux et Émilie Ropert Dupont, « Journalisme immersif et empathie : l'émotion comme connaissance immédiate du réel » [en ligne], *Communiquer*, n°28, 22 mai 2020, p.74.

place au cœur du métier de journaliste, elle différencie le récit journalistique du descriptif barbant.

3.2 La prise en compte réfléchie du ressenti personnel

Une fois ce principe admis, il faut encore comprendre comment l'utiliser à bon escient. Si le ressenti et le flair font partie de l'appareil journalistique, leur utilisation doit se faire de manière consciente et critique. A lui de sonder la franchise et le mensonge de son interlocuteur sans s'aplatir dans le procès d'intention ou l'absorption incontrôlée des émotions de sa source¹⁰³. Pour le professeur de journalisme américain, il est nécessaire d'« *objectifie[r] les émotions* »¹⁰⁴ en les retranscrivant dans des notes. L'affirmation semble paradoxale car il s'agit de rendre objectif quelque chose de purement personnel. Ce type de qualité semble peu conventionnel car difficilement rationalisable. Autrefois snobé car facteur de perversion de l'idéal d'objectivité¹⁰⁵, l'emploi des émotions, et leur retranscription, demeurent aujourd'hui bien mieux intégrés dans la littérature journalistique. Lee Hunter évoque notamment la compréhension des émotions de son interlocuteur lors d'interviews :

Dans le jargon théâtral américain, le « texte » est le dialogue explicite, celui qui est énoncé sur la scène ; le « sous-texte » décrit l'émotion et le sens derrière le dialogue, son intention. Faites attention que lors d'une interview vous n'ignorez pas l'intention.¹⁰⁶

Ces notions, héritées de la sociologie interactionniste de Erving Goffman¹⁰⁷ et des théories sur le langage silencieux des gestes de l'éthologue Desmond Morris¹⁰⁸, peuvent être agglomérées sous le concept général de « communication verbale » et « non verbale ».

¹⁰³ Mark Lee Hunter, *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation*, Paris, UNESCO, 2009, p.49.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p.50.

¹⁰⁵ Michael Schudson, « The objectivity norm in American journalism » [en ligne], dans *Journalism*, Vol. 2, n°2, 2001, p.150.

¹⁰⁶ Mark Lee Hunter, *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation*, Paris, UNESCO, 2009, p.46.

¹⁰⁷ Erving Goffman, *Les Rites d'interaction*, Paris, Les Editions de Minuit, 1974.

¹⁰⁸ Desmond Morris, *Le langage des gestes: Un guide international*, Paris, Calmann-Lévy, 1997.

Contrairement à la démarche entreprise au point 2.1, nous ne pouvons analyser concrètement un extrait d'interview issu de notre enquête. La raison : il serait nécessaire, dans une démarche de démonstration scientifique, de pouvoir analyser les données spatiales, corporelles et autres impossibles à définir précisément si elles n'ont pas été captées par l'œil d'une caméra. Nous avons opté dans le cadre de notre enquête, pour la sobriété de l'écrit rendant cette analyse *a posteriori* irréalisable. Ce choix d'un média, précisons-le, entraîne un biais sévère dans le cadre de notre analyse. Un entretien face caméra ou même devant un micro change complètement la donne. Il subsiste de grandes chances que le « *texte* »¹⁰⁹ et le langage non verbal, le « *sous-texte* »¹¹⁰, pour reprendre le vocabulaire employé par Lee Hunter, varient selon le média. L'appareillage technique se met en travers de l'interlocuteur et du journaliste, les conditions éventuelles du direct redistribuent les cartes de l'échange, la mise en scène de soi (par son corps à la télévision, par sa voix à la radio) modifie drastiquement la tenue de l'interview. En termes sémiologiques, on pourrait dire que la variation de média changera inmanquablement le contexte dans lequel l'*ethos*, conçu comme « *l'image que l'orateur donne de lui-même à travers son discours* »¹¹¹, et le *logos*, le « *texte* » produit par l'individu, se déterminent.

Cependant, accordons-nous, en guise de simple illustration, un entretien particulièrement marquant réalisé aux prémices de notre enquête. Agréablement assis dans un café du centre de Namur, nous sommes restés à attendre notre interlocuteur pendant de longues minutes. Une fois arrivé, ce dernier nous semble passablement fatigué et un poil décontenancé par son retard. Les questions s'enchaînent mais un doute nous traverse au fil de l'entretien. L'homme recroquevillé sur sa chaise a le regard fuyant, les traits tirés, il doute et semble exténué. Les informations qu'il nous confère lors de cet entretien nous semblent étrangement discordantes avec celles en notre possession. Afin de tester la mémoire de notre témoin, nous lui posons une question profondément inintéressante pour nos recherches : « *En quelle année a été vendu l'observatoire à la Région ?* ». Sa réponse achève de nous convaincre. L'ancien fonctionnaire affirme *mordicus* que le site a été vendu en 2010, puis quelques minutes plus tard en 2015. Soit près d'une décennie après la véritable date de vente.

¹⁰⁹ Mark Lee Hunter, *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation*, Paris, UNESCO, 2009, p.46.

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ Guillaume Soulez, « Ethos, énonciation, média. Sémiotique de l'éthos » [en ligne], dans *Recherches en Communication*, n° 18, 2002, p.176.

L'exemple peut prêter à sourire. Mais il démontre néanmoins l'importance d'une rencontre physique avec ses sources. Reprenons la dynamique théâtrale évoquée précédemment. Dans un entretien téléphonique ou par une simple correspondance, le « *texte* »¹¹², c'est-à-dire les paroles débitées par notre interlocuteur, n'auraient été contrebalancées par rien. Grâce au « *sous-texte* »¹¹³, les gestes, les mimiques, les attitudes, l'ambiance générale de la rencontre, nous avons pu comprendre la défaillance mémorielle de notre source.

Même à l'heure de la globalisation numérique, où circulent tant d'informations en cascade, le travail de terrain reste indispensable à la mission d'informer.¹¹⁴

L'ensemble des éléments cités ci-dessus ne doit en aucun cas se substituer au recoupement des sources (voir point 2.2). Il constitue un complément utile, parfois décisif, comme nous l'avons vu, à l'établissement de la vérité. Comme le précise, à juste titre, l'ancien chef de rédaction à *Ouest-France*, Yves Agnès :

Le journaliste a tout intérêt à se méfier de tout et de tout le monde, même s'il sait qu'il peut *a priori* faire confiance. Cela le conduira à développer un réflexe majeur et qui, malheureusement, s'est perdu dans bien des rédactions : la vérification.¹¹⁵

IV. L'organisation des données

L'organisation reste la clé d'un travail d'investigation réussi. Très vite, la masse de données en possession du journaliste devient colossale. Il devient alors primordial de se situer au sein de ses propres trouvailles afin de ne pas passer à côté d'un élément enlisé dans des informations inutiles. Pour cette dernière étape, précédant l'écriture effective de l'article et sa publication, nous avons établi deux manières de trier efficacement ses données. L'une présente dans le *Manuel* de Mark Lee Hunter et l'autre non développée par le chercheur mais découlant des préceptes de l'enquête par hypothèse.

¹¹² Mark Lee Hunter, *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation*, Paris, UNESCO, 2009, p.46.

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ Marc Vanesse, « Le récit journalistique au passé recomposé » [en ligne], dans *Médias en jeu, enjeux de mémoires* (sous la dir. de Jenifer Devresse et Geoffrey Grandjean), Cahiers Mémoire et Politique, n°2, 2014, p.19.

¹¹⁵ Yves Agnès, *Manuel de journalisme*, Paris, La Découverte, coll. « Grands Repères », 2015, p.76.

4.1 Faire le tri dans l'opulence

A chaque fois qu'un témoignage et/ou une donnée (document, image, vidéo, etc.) est recueilli(e), vérifié(e), recoupé(e), il est nécessaire pour le journaliste de le ranger à un endroit où il sera à même de le retrouver. Ainsi, il convient de respecter certaines règles s'appliquant aux documents Web mais aussi papiers :

- Donner un titre précis au document et toujours l'accompagner d'une date¹¹⁶ commençant par l'année afin que l'ordinateur affiche la liste chronologiquement.
- Créer des dossiers thématiques comportant un titre court mais précis avec des sous-dossiers précisant le contenu. Éviter de démultiplier les dossiers et sous-dossiers à l'excès. N'importe quelle recherche prendrait des heures au sein de ce labyrinthe.
- Éviter les doublons inutiles. Si des fichiers identiques existent déjà dans un autre dossier, il est préférable de ne conserver le document que dans un seul et unique endroit.
- Globalement, éviter le superflu. « *Ne conserver que des documents importants* »¹¹⁷ comme le conseille Yves Agnès. De plus, il est préférable de numériser systématiquement ces trouvailles imprimées afin de pouvoir effectuer des recherches textes par ordinateur. La numérisation facilite également une centralisation de tous les documents dans un système unique exploitable.
- Sécuriser et protéger les données en créant une copie, sur un support externe (disque dur, clé USB, etc) ou interne, crypté. Dans le cas des dossiers papiers, il reste préférable de les ranger dans un endroit sécurisé, non accessible à tous.

4.2 Les bienfaits du fichier maître

Ranger efficacement, classer, hiérarchiser les sources, permet une meilleure compréhension de ses données. Mais faut-il encore savoir les retrouver au moment de l'écriture. Yves Agnès

¹¹⁶ Yves Agnès, *Manuel de journalisme*, Paris, La Découverte, coll. « Grands Repères », 2015, p.96.

¹¹⁷ *Ibid.*

conseille ainsi « [d'] organiser sa "doc" selon un système de références, une nomenclature facile à utiliser »¹¹⁸. Mark Lee Hunter pousse le propos plus loin. Dans cet esprit d'organisation, il développe l'idée d'employer un fichier maître pour la création de notre récit journalistique. Ce document fait office d'immense armoire dont les tiroirs contiennent l'ensemble des informations en possession de l'enquêteur.

À la base, un fichier maître est « un hypermarché de données » - un endroit où vous jetez tous les actifs que vous avez rassemblés. Mais ce n'est pas un bazar sans nom, parce que vous allez l'ordonner. L'idée est d'avoir toutes les informations dont vous pourriez avoir besoin dans un seul lieu et sous une forme unique.¹¹⁹

La saga de l'observatoire s'étalant sur vingt ans est composée d'une myriade de documents et témoignages, l'emploi d'un fichier maître nous a semblé nécessaire. A noter que son utilisation n'est pas limitée aux singulières enquêtes rétrospectives, il s'adapte à tous types d'investigation. Nous avons personnellement opté pour un fichier Excel dans lequel étaient retranscrits les noms des acteurs, les documents, les dates ainsi que les données de contact (numéro de téléphone et adresse e-mail). Ci-dessous, voici une capture d'écran d'une partie de notre fichier maître relatif à nos sources.

NOM	CONTACT	DATE ET INFOS
		Elle n'a pas les rapports annuels de l'AWAP, elle m'a renvoyé vers la gestion immobilière du SPW
		Interview faite le 26-06-2023
		Ne sait rien
		Interview faite le 23-05-2023
		A renvoyé un mail d'informations complémentaires le 8-06-2023
		Interview faite le 29-10-2022
		A renvoyé un mail d'informations complémentaires le 11-06-2023

De la sorte, retrouver une information prend peu de temps et le code couleur guide visuellement la recherche. Le vert est utilisé pour les sources ayant été interviewées ou contactées, le rouge désigne les acteurs ne détenant pas d'information ou refusant de parler, et enfin l'orange équivaut à un « en attente de réponse ». Entre gain de temps et contrôle-qualité de

¹¹⁸Yves Agnès, *Manuel de journalisme*, Paris, La Découverte, coll. « Grands Repères », 2015, pp.95-96.

¹¹⁹ Mark Lee Hunter, *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation*, Paris, UNESCO, 2009, p.54.

l'information¹²⁰, le fichier maître fait également office de rappel au moment de l'écriture comme le spécifie Lee Hunter :

Quand arrive le moment d'écrire, avoir vos données prêtes à l'emploi et dans le bon ordre vous aidera à éviter d'oublier tout sauf la dernière chose que vous aviez trouvée.¹²¹

4.3 La chronologie, extension utile du fichier maître

Sur base de ce fichier maître, il semble utile, dans le cas d'une enquête rétrospective, de pousser le curseur encore plus loin que l'organisation préconisée par Lee Hunter. Partant du *Manuel*, nous avons développé l'idée suivante :

Quand vous transférez les données, mettez-les dans un ordre préliminaire. L'ordre le plus simple et le plus puissant du point de vue de l'organisation est l'ordre chronologique. « Empilez » littéralement vos événements dans l'ordre dans lequel ils se sont produits. Insérez portraits ou données biographiques des acteurs concernés au moment où ceux-ci apparaissent dans l'histoire.¹²²

Lee Hunter ne développe pas davantage cette notion. Pourtant, bâtir une chronologie détaillée semble un complément indispensable. Elle articule les uns à la suite des autres des faits datés reliés à notre courte hypothèse générale. Dès lors, sur cette base nous pouvons aisément définir les points d'ombre et les relations logiques entre les éléments. A l'instar de notre hypothèse, il s'agit d'une histoire, un récit composé d'évènements agissant comme des déclencheurs provoquant des effets sur des acteurs. Ainsi, une chronologie rend ces mécaniques claires sous forme d'une liste plus large, explicitant les termes de l'hypothèse générale. L'ensemble des événements dont le journaliste a connaissance se retrouve trié de manière succincte comme une histoire, impliquant des causes et des conséquences. Suivant cette idée, nous avons segmenté notre ligne du temps en cinq sections thématiques favorisant encore cet ordonnancement de la masse de données. En faisant de la chronologie une extension autonome du fichier maître, nous accentuons, en réalité, l'idée émise par Lee Hunter « [d'] établir des relations entre données à travers vos dossiers »¹²³.

¹²⁰ Mark Lee Hunter, *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation*, Paris, UNESCO, 2009, p.56.

¹²¹ *Ibid.*, p.56.

¹²² *Ibid.*, p.54.

¹²³ *Ibid.*, p.57.

Vous remarquerez sûrement que certaines données évoquent des questions auxquelles vous n'avez pas de réponses. En effet, vos archives vous disent qu'elles ont encore besoin de certaines données pour être au complet. Vous deviendrez également plus sensible[s] à toute nouvelle donnée se rapportant à votre hypothèse, et vous ferez ainsi des découvertes inattendues.¹²⁴

La chronologie en mixant des données recueillies et témoignages vérifiés, recoupés, fait constamment évoluer l'hypothèse. A condition d'être mise à jour après chaque nouvel apport d'informations. En parallèle, de par ses caractéristiques, cette ligne du temps structure un pré-récit aidant le journaliste dans la dernière étape de son travail : l'écriture. Face aux centaines de pages de dates et de faits, le rédacteur devra démontrer son esprit de concision, sa créativité, son art du storytelling. Cependant, cette forme d'organisation des données n'est pas sans répercussions. Elle conditionne l'écriture de l'article à suivre une trame diachronique. En partant de la chronologie, il s'avère fastidieux de construire une « *structure picaresque [dont] l'ordre des événements est déterminé par un endroit* »¹²⁵. Rien n'empêche le journaliste talentueux d'innover dans la forme de son récit mais l'enquête rétrospective, de par son importance accordée à la suite des événements et au temps, rend difficile l'utilisation d'un autre cadre de rédaction que la structure chronologique.

D'un point de vue pragmatique, la chronologie sert également de point de référence au journaliste. Par exemple, nous emportons systématiquement notre chronologie avec nous lors d'entretiens. De cette manière, si la mémoire faisait défaut à notre interlocuteur -ou à nous-même- nous pouvions lui rafraîchir assurément les idées ou *a contrario* démentir ses propos. Cette ligne du temps s'avérait être une arme redoutable permettant d'éviter les erreurs biaisant les témoignages en amenant la mémoire sur des mauvaises pistes (voir point II).

Son usage demeure une nécessité dans le cas d'une enquête rétrospective plaçant la succession des événements dans le temps comme point central de l'investigation. A toutes les étapes du processus, de la recherche documentaire aux interviews effectives en passant par la rédaction,

¹²⁴ Mark Lee Hunter, *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation*, Paris, UNESCO, 2009, p.57.

¹²⁵ *Ibid.*, p.62.

celle-ci démontre ses bienfaits. Il convient d'en prendre soin par des apports et relectures attentives régulières. Après un entretien ou à chaque nouvelle information, nous complétons notre ligne du temps en prenant toujours garde d'en indiquer la provenance en renvoyant vers notre fichier maître. De cette manière, l'ensemble de nos fichiers formait un tissu dont les fils n'avaient qu'à être tirés, une information en menant à une autre.

Conclusions

« *J'appelle journalisme tout ce qui intéressera demain moins qu'aujourd'hui* »¹²⁶, écrivait André Gide. La pratique de l'enquête rétrospective tend à lui donner tort. En utilisant conjointement la mémoire et les archives, le passé garde de sa valeur journalistique. Sans produire une presse anachronique ou désuète, ce type d'investigation peut éclairer une situation actuelle¹²⁷, révéler des histoires cachées¹²⁸, des scandales encore dissimulés¹²⁹, ou chercher prosaïquement à raviver la parole éteinte par le temps¹³⁰. L'intérêt apparent de l'enquête rétrospective dénote par le manque de techniques propres à ses spécificités. Amnésie méthodologique que nous avons essayé de gommer partiellement au travers de la présente réflexion pratique. Cette absence tient probablement à l'extrême rareté de ce type d'investigation mais également à son originalité difficilement définissable. Plus globalement, la littérature générale de formation journalistique reste relativement maigre comme le souligne l'ethnologue suisse Gilles Labarthe.

Ce modèle [d'apprentissage sur le tas] commence seulement à faire place depuis quelques années à des offres d'enseignement plus systématisées, comme c'est le cas dans quelques cursus de formation existants, au niveau professionnel et master universitaire. Dans l'état actuel des choses, ces formations doivent néanmoins pallier l'absence de travaux de synthèse francophones clairs et approfondis à ce sujet, à de rares exceptions près.¹³¹

Nonobstant, développer des outils propres à l'usage de la mémoire ou des archives permettrait d'éclairer la lanterne de nombreux journalistes mal à l'aise avec l'exercice mais, au surplus, de

¹²⁶ N. David Keypour, *André Gide : Écriture et réversibilité dans «Les Faux-monnayeurs»*, Paris, Didier éruditions, Les Presses de l'Université de Montréal, 1980, p.244.

¹²⁷ Citons les nombreuses enquêtes portant sur les exactions commises en Algérie par le fondateur du parti français d'extrême droite, le Front National (devenu Rassemblement National), Jean-Marie Le Pen de Florence Beaugé, journaliste au *Monde*.

¹²⁸ Citons l'ouvrage *L'Espion qui valait des milliards* (Editions des Syrtes, 2023) de David E. Hoffman, rédacteur en chef adjoint du *Washington Post* et prix Pulitzer en 2010 ou encore la longue enquête en deux parties du magazine *Society* sur Xavier Dupont de Ligonès (*Society*, n°136-137, août 2020).

¹²⁹ Exemples récents cités précédemment : Fabrice Arfi, « De Gaulle et la guerre d'Algérie : dans les nouvelles archives de la raison d'État », dans *Mediapart*, 5 juillet 2022 ; et Charlotte Wirth, « Rwanda, la complicité des partis chrétiens », dans *Médor*, 29 novembre 2022.

¹³⁰ Joël Matriche, « Les enfants belges du Führer » [en ligne], dans *Le Soir*, 26 décembre 2008.

¹³¹ Gilles Labarthe, *Mener l'enquête. Arts de faire, stratégies et tactiques d'investigation*, Lausanne, Antipodes, coll. « Existences et société », 2020, p.13.

faire progresser les techniques existantes en matière d'investigation « classique ». D'autant plus que ces procédés, comme explicité précédemment, revêtent en majorité d'une accentuation des méthodes traditionnelles de l'enquête (exploitation de documents, longs interrogatoires, recoupements multiples, travail de terrain).

Dès lors, pourquoi l'usage de la mémoire ou du passé, plus généralement, n'est pratiquement jamais évoqué dans les manuels de journalisme ? Le constat s'avère plus général. Il englobe, en réalité, l'ensemble de la profession journalistique. Ce manque de formulation technique dépasserait la simple investigation rétrospective, qui serait encore plus touchée de par sa marginalité au sein des services d'enquête. Les professeurs au Département d'information et de communication de l'Université Laval à Québec, Jean de Bonville et Jean Charron, conçoivent le paradigme propre à la profession de journaliste comme suit :

Les chercheurs ont souvent remarqué que les journalistes, même expérimentés, sont incapables de formuler clairement les règles de leur métier, bien qu'ils n'aient aucune difficulté à le pratiquer. Ils sont, par exemple, incapables de définir avec rigueur les critères de sélection des nouvelles, mais n'ont pas de mal à opérer cette sélection. C'est que la sélection des nouvelles ne procède pas à partir d'un répertoire de critères abstraits, mais à partir d'un savoir pratique acquis par l'expérience et l'imitation. Le bon journaliste connaît l'art de raconter une nouvelle, de trouver le bon angle, le ton juste, le style approprié ; il maîtrise les subtilités stylistiques et rhétoriques propres à chaque genre journalistique [...]. Pourtant il aurait bien du mal à rédiger un traité de journalisme. Car, pour lui, tout cela tient de l'expérience, du talent, du flair, du « pif » journalistique, toutes choses qui, croit-il, ne peuvent être codifiées dans des manuels. Traditionnellement, le milieu journalistique a préféré la formation « sur le tas » à la formation universitaire, alléguant que le métier de journaliste s'apprend par la pratique et l'imitation et non par l'assimilation, sur les bancs d'école, de règles abstraites.¹³²

Par la présente analyse nous avons essayé de nous défaire de ce prisme uniquement pratique, tout en conservant l'absolue nécessité de la confrontation au réel. C'est par cet alliage d'aspects théoriques et critiques à de l'expérience de terrain que nous avons pu contourner les impasses du labyrinthe mémoriel. Un assemblage de *praxis* et de réflexion que nous avons consciemment

¹³² Jean Charron et Jean de Bonville, « Le paradigme du journalisme de communication : essai de définition » [en ligne], dans *Communication. Information Médias Théories*, volume 17 n°2, décembre 1996, p.57.

centré sur la méthode de l'enquête par hypothèse de Mark Lee Hunter. Ce choix entraîne un biais conséquent à cette analyse car il suppose une unique ligne de conduite. D'autres outils mériteraient donc d'être développés à l'aune de méthodologies journalistiques différentes. Cependant, précisons-le, le choix du manuel de *L'enquête par hypothèse* n'est pas utilisé par défaut. La motivation de son emploi vient du fait qu'il utilise un ressort très utile dans le cadre de l'enquête rétrospective : le récit. Les ressorts narratifs d'une histoire démontrent une puissance à tous les niveaux de l'enquête rétrospective résolvant nombre d'impasses auxquelles nous fûmes confrontés. L'auteur américain Mark Lee Hunter rend compte de ce pouvoir de réminiscence contenu dans les mécaniques internes d'un récit en employant l'image de l'agenda.

Personne ne peut se rappeler trois lignes d'un carnet d'adresses, mais chacun se souvient d'une histoire au sujet de chaque nom dans son agenda. En mettant votre enquête dans le cadre d'une histoire dès le début, vous n'aidez pas simplement vos lecteurs ou téléspectateurs éventuels à s'en souvenir. Vous augmentez également votre capacité à la comprendre.¹³³

Cette histoire au risque d'être distordue par le temps oblige une prudence journalistique d'autant plus marquée. D'où l'idée de développer un savoir-faire technique propre à chaque journaliste d'enquête. Cependant, si l'outil narratif s'avère extrêmement puissant, il ne constitue pas non plus un dispositif sans faille. La destruction des faits provoquée par le temps confine parfois à l'abandon de certaines pistes par l'enquêteur. Le temps détruit les éléments dont s'empare le journaliste. Ce dernier embarquant à bord d'un voyage vers le passé doit en avoir conscience, et ne forcer en aucun cas les faits en sa possession, sous peine de n'être qu'un bonimenteur. Dans certains cas, pour pléthore de raisons (morts, sénilité, disparition des sources humaines ; absence ou destruction de documents), l'aboutissement de son travail peut être compromis ou contenir des lacunes. Sans oublier que notre analyse comporte un redoutable biais occidental car elle place au centre de sa méthode les traces écrites en tant que conditions fondamentales de la bonne tenue de l'enquête rétrospective. Son exigence quasi-absolue de documents la condamne d'emblée dans des sociétés ou groupes sociaux où la culture orale prédomine. Ce serait à la science historique dotée d'un savoir-faire davantage scientifique de prendre alors le relais.

¹³³ Mark Lee Hunter, *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation*, Paris, UNESCO, 2009, p.25.

Plus spécifiquement, comme nous l'avons vu, l'enquête rétrospective démontre les limites d'une méthodologie fermée de l'investigation. Les situations de recherche et de recoupement de l'information sont complexes et variées. Un manuel constitue à tout le moins un point d'appui mais jamais une bible à suivre à la lettre. Cette perspective justifie l'absence du tout théorique forcément contrecarré par la variabilité du terrain. Le présent travail, combinaison de la pratique et de la théorie, vise à rassembler cette dichotomie limitative entre les praticiens et les intellectuels du journalisme, entre les bruyantes salles de rédaction et les paisibles universités. En optant pour une réflexion basée sur la méthode de l'enquête par hypothèse, les entraves provoquées par les failles mémorielles peuvent être résorbées. La pratique nourrit la théorie, et inversement. C'est le tour de force de la méthode de Lee Hunter qui puise ses ressources -et ses solutions- dans le domaine de la narration. Nous avons émis la supposition que si cause il y a, une conséquence en découle inévitablement. De cette structure logique, nous avons guidé nos recherches et construit notre enquête en appliquant à chaque stade de cette dernière cette notion, tout en faisant intervenir d'autres champs d'études (la psychologie, les sciences de l'information et de la communication ou encore la critique historique).

L'enquête rétrospective permet d'enlever ses œillères au cheval fou de l'actualité. Mais plus encore, cette dynamique de retour vers le passé amène à repenser plus globalement la méthodologie de l'investigation dont les techniques semblent loin d'être rigides. Au journaliste d'apporter de nouvelles méthodes et de sortir de son caractère essentiellement pratique. De la sorte, par une commune réflexion des artisans et des théoriciens du journalisme, c'est l'ensemble de la profession qui bénéficiera de ces avancées.

Le journaliste de demain pourra-t-il encore utiliser sa réflexion pour transmettre l'information ? La chasse aux scoops continuera-t-elle d'être une pratique sujette à admiration, au détriment d'un journalisme approfondi, plus proche de la vérité, plus soucieux de la complexité des faits ? La vitesse sera-t-elle encore l'exigence principale des rédactions en chef ? Des réponses à ces questions dépendent les pratiques du journalisme de demain.¹³⁴

¹³⁴ Christophe Deleu, « Médias et nouvelles technologies : le journaliste pressé » [en ligne], dans *Les Cahiers du Journalisme*, n°5, décembre 1998, pp.215-216.

Bibliographie

Ouvrages scientifiques

- Yves Agnès, *Manuel de journalisme*, Paris, La Découverte, coll. « Grands Repères », 2015.
- Mark Briggs *Manuel de journalisme web. Blogs, réseaux sociaux, multimédia, info mobile*, trad. de l'anglais (États-Unis) par C. Robert, Paris, Eyrolles, (2^{ème} édition), 2019.
- Bernard Croisile, *Tout sur la mémoire*, Paris, Odile Jacob, 2009.
- Divina Frau-Meigs, « L'objectivité prise à ses propres pièges » [en ligne], dans *Qui a détourné le 11 septembre ?*, *Journalisme, information et démocratie aux États-Unis*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2005. Available at : <https://www.cairn.info/qui-a-detourne-le-11-septembre--9782804149994-page-65.htm>
- Erving Goffman, *Les Rites d'interaction*, Paris, Les Editions de Minuit, 1974.
- Brant Houston, *Computer-assisted reporting: A Practical Guide* (4^{ème} édition), Londres, Routledge, 2015.
- Gilles Labarthe, *Mener l'enquête. Arts de faire, stratégies et tactiques d'investigation*, Lausanne, Antipodes, coll. « Existences et société », 2020.
- Aurélien Leclerc, *L'entreprise de presse et le journaliste*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1991.
- Desmond Morris, *Le langage des gestes: Un guide international*, Paris, Calmann-Lévy, 1997.
- Adolphe Tardif, *Notions élémentaires de critique historique*, Paris, Hachette Bnf, 2014.

Articles scientifiques

- Marc Bassoni, « Infotainment [info-divertissement] : vers une reconfiguration de l'espace médiatique ? » [en ligne], dans *Communication à la semaine de la presse* (Bureau des médias de Sciences Po. Aix-en-Provence), Aix-en-Provence, France, mars 2020. Available at : <https://hal.science/hal-02495482/document>
- Jean-Marie Charon, « Le journalisme d'investigation et la recherche d'une nouvelle légitimité » [en ligne], dans *Hermès La Revue*, n°35, 2003/1. Available at : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2003-1-page-137.htm>
- Jean Charron et Jean de Bonville, « Le paradigme du journalisme de communication : essai de définition » [en ligne], dans *Communication. Information Médias Théories*, volume 17 n°2, décembre 1996. Available at : https://www.persee.fr/doc/comin_1189-3788_1996_num_17_2_1778

- Xavier Delcourt, « Œdipe et les fouille-merde » [en ligne], dans *Études de communication*, n°15, 1994, 26 décembre 2011. Available at : <https://journals.openedition.org/edc/2678>
- Christophe Deleu, « Médias et nouvelles technologies : le journaliste pressé » [en ligne], dans *Les Cahiers du Journalisme*, n°5, décembre 1998. Available at : http://www.cahiersdujournalisme.net/pdf/05/17_DELEU.PDF
- Céline Ferjoux et Émilie Ropert Dupont, « Journalisme immersif et empathie : l'émotion comme connaissance immédiate du réel » [en ligne], dans *Communiquer*, n°28, 22 mai 2020. Available at : <https://journals.openedition.org/communiquer/5477>
- Éric George, « L'accélération de la circulation de l'information : une perspective historique, économique, technique et sociale » [en ligne], dans *Les Cahiers du Journalisme*, n°22/23, automne 2011. Available at : http://www.cahiersdujournalisme.net/pdf/22_23/12_GEORGE.pdf
- Mark Graham, « Comment utiliser l'outil "Wayback Machine" pour votre prochaine enquête » [en ligne], dans *Global Investigative Journalism Network*, 25 mai 2021. Available at : <https://gijn.org/2021/05/25/francais-outil-wayback-machine/>
- Mark Lee Hunter, *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation* [en ligne], Paris, UNESCO, 2009. Available at : http://markleehunter.free.fr/documents/SBI_french.pdf
- Yves Lavoine, « Le journaliste, l'histoire et l'historien. Les avatars d'une identité professionnelle (1935-1991) » [en ligne], dans *Réseaux*, Vol.10, n°51, 1992. Available at : https://www.persee.fr/doc/reso_0751-7971_1992_num_10_51_1923
- Gérard Lenclud, « Mensonge et vérité. À propos d'un article de Raymond Jamous » [en ligne], dans *Ateliers du LESC*, n°33, 18 mars 2009. Available at : <https://journals.openedition.org/ateliers/8201?&id=8201>
- Juliette de Maeyer, « Être journaliste dans un environnement 2.0. Les médias belges face aux innovations technologiques » [en ligne], dans *Les Cahiers du numérique*, Vol. 6, n°1, 2010. Available at : <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-du-numerique-2010-1-page-157.htm>
- Dominique Marchetti, « Les révélations du "journalisme d'investigation" » [en ligne], dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 131- 132, mars 2000. Available at : https://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_2000_num_131_1_2663
- Michel Mathien, « "Tous journalistes" ! les professionnels de l'information face à un mythe des nouvelles technologies » [en ligne], dans *Quaderni*, n°72, Printemps 2010. Available at : <https://journals.openedition.org/quaderni/495>
- Melany Payoux, « Étude développementale de la suggestibilité et de la création de faux souvenirs » [en ligne], dans *Sciences de l'Homme et Société*, Université de Nantes, 2014. Available at <https://theses.hal.science/tel-01199715/>

- Olivier Pilmis et Nicolas Robette, « Introduction : Numéro "Les temporalités du journalisme" », dans *Temporalités : revue de sciences sociales et humaines*, n°23, 2016. Available at : <https://journals.openedition.org/temporalites/3350>
- Jean-Baptiste Renaud *et al.*, « Manuel d'introduction au journalisme d'investigation » [en ligne], dans *CiFAR*, 2021, p.18. Available at : https://cifar.eu/wp-content/uploads/2021/09/Investigate-Manual-FR_final.pdf
- Michael Schudson, « The objectivity norm in American journalism » [en ligne], dans *Journalism*, Vol. 2, n°2, 2001. Available at : <https://casestudies496d.files.wordpress.com/2010/02/149.pdf>
- Guillaume Soulez, « Ethos, énonciation, média. Sémiotique de l'éthos » [en ligne], dans *Recherches en Communication*, n° 18, 2002. Available at : <https://ojs.uclouvain.be/index.php/rec/article/download/48263/46463>
- Marc Vanesse, « Le journalisme d'investigation et l'accélérateur de particules informatives » [en ligne], dans *Cahiers de la Documentation*, Bruxelles, Association Belge de la Documentation, juin 2011. Available at : <https://orbi.uliege.be/handle/2268/90430>
- Marc Vanesse, Sophie Gebeil, *et al.*, *Médias en jeu, enjeux de mémoires* (sous la dir. de Jenifer Devresse et Geoffrey Grandjean), Cahiers Mémoire et Politique, n°2, 2014. Available at : https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/175678/1/Cahiers_M%26P_2.pdf

Articles de presse

- Fabrice Arfi, « De Gaulle et la guerre d'Algérie : dans les nouvelles archives de la raison d'État » [en ligne], dans *Mediapart*, 5 juillet 2022. Available at : <https://www.mediapart.fr/studio/panoramique/de-gaulle-et-la-guerre-d-algerie-dans-les-nouvelles-archives-de-la-raison-d-etat>
- Céline Biourge, « L'intelligence artificielle : une menace de plus en plus importante pour l'information et un défi pour les journalistes » [en ligne], dans *RTBF*, 3 mai 2023. Available at : <https://www.rtf.be/article/lintelligence-artificielle-une-menace-de-plus-en-plus-importante-pour-linformation-et-un-defi-pour-les-journalistes-11192380>
- Pascal Ceaux, « Affaire Clearstream : trucages, corbeau et enquêtes cachées » [en ligne], dans *Le Monde*, 05 mai 2006. Available at : https://www.lemonde.fr/societe/article/2006/05/05/affaire-clearstream-trucages-corbeau-et-enquetes-cachees_768590_3224.html
- Jean-Michel Crespin, « Tout sur l'histoire secrète du PS liégeois » [en ligne], dans *La Dernière Heure*, 13 février 2015. Available at : <https://www.dhnet.be/archives-journal/2015/02/13/tout-sur-lhistoire-secrete-du-ps-liegeois->

[ONTPYNYVHVCMRK5I6N7B4CJBV4/](https://www.liberation.fr/france/2018/03/22/financement-libyen-les-arguments-de-nicolas-sarkozy-passes-au-crible_1638188/)Alain Auffray, Emmanuel Fansten et Luc Mathieu, « Financement libyen : les arguments de Nicolas Sarkozy passés au crible » [en ligne], dans *Libération*, 22 mars 2018. Available at :

https://www.liberation.fr/france/2018/03/22/financement-libyen-les-arguments-de-nicolas-sarkozy-passes-au-crible_1638188/

- Michel Lefebvre et Michel Noblecourt, « L'actualité se conjugue à tous les temps » [en ligne], dans *Le Monde*, 24 octobre 2014. Available at :
https://www.lemonde.fr/livres/article/2014/10/28/l-actualite-se-conjugue-a-tous-les-temps_4513897_3260.html
- David Leloup et Nicolas Gobiet, « Voici qui a racheté le (coûteux) Observatoire de Cointe, à Liège » [en ligne], dans *Le Vif*, 10 juillet 2023. Available at :
<https://www.levif.be/belgique/politique/regions/wallonie/voici-qui-a-rachete-le-couteux-observatoire-de-cointe-a-liege/>
- Joël Matriche, « Les enfants belges du Führer » [en ligne], dans *Le Soir*, 26 décembre 2008. Available at : https://www.lesoir.be/art/les-enfants-belges-du-fuhrer_t-20081226-00KV2J.html
- Yann Philippin, Mathilde Mathieu Et Michel Deléan, *et al.*, « La folle histoire du “carton suisse” envoyé à Mediapart » [en ligne], dans *Mediapart*, 13 décembre 2017. Available at :
<https://www.mediapart.fr/studio/panoramique/faux-listings-la-folle-histoire-du-carton-suisse-envoye-mediapart>
- Charlotte Wirth, « Rwanda, la complicité des partis chrétiens » [en ligne], dans *Médor*, 29 novembre 2022. Available at : <https://medor.coop/nos-coups/rwanda-la-complicite-des-partis-chretiens-genocide-tutsis-1994-dehaene/?full=1>

Autres publications

- Pierre Boisson, Maxime Chamoux, Sylvain Gouverneur et Thibault Raisse, *Xavier Dupont de Ligonès - La grande enquête*, Paris, Marabout, 2020.
- François Brabant, *Histoire secrète du PS Liégeois*, Paris, Eyrolles, 2015.
- Gérard Davet et Fabrice Lhomme, « Les nouvelles officines », dans *Informé n'est pas un délit* (sous la dir. De Fabrice Arfi et Paul Moreira), Paris, Calmann-Lévy, 2015.
- David E. Hoffman, *L'Espion qui valait des milliards*, Genève, Editions des Syrtes, 2023.
- N. David Keypour, *André Gide : Écriture et réversibilité dans «Les Faux-monnayeurs»*, Paris, Didier éruditons, Les Presses de l'Université de Montréal, 1980.

Toutes les ressources en ligne ont été consultées pour la dernière fois le 15-08-2023.

Annexe 1

*

Ci-contre, l'article-dossier résultant de l'enquête sur la saga de l'observatoire de Cointe. Précision importante : le présent mémoire était, à l'origine, un mémoire en deux parties distinctes mené en collaboration avec un autre étudiant. Dans un premier temps, il s'agissait de Christophe-Olivier Ninos, puis dans un deuxième temps avec Thomas Schefferzick. Cependant, pour des raisons diverses, ces parties n'ont pu aboutir. Les informations glanées lors de l'enquête, et disséminées dans l'article, émanent donc principalement d'un travail en duo. Par la suite, j'ai été amené à travailler avec le journaliste David Leloup. L'idée était d'extraire certains résultats de mon mémoire, et d'en trouver d'autres, afin de créer un article pour *Le Vif* (voir annexe 2 - ces trouvailles se limitent essentiellement à la personnalité de l'acquéreur). Par conséquent, certaines informations ou citations se rejoignent entre les deux articles. Les passages expressément repris de l'article du *Vif* sont indiqués par une note de bas de page.

Au final, cette enquête compte une soixantaine de personnes contactées sur un an (dont seulement une grosse dizaine de refus dû principalement à l'oubli), une vingtaine d'interviews, effectuées sur le terrain entre Liège, Bruxelles et Namur, mais aussi d'innombrables heures passées au téléphone, dans des centres d'archives ou de documentation pour aboutir à 1.50 Go de données amassées. Face à cet agglomérat d'informations, nous avons avancé, comme l'explique longuement l'analyse ci-dessus, en suivant la méthode de l'enquête par hypothèse de Mark Lee Hunter et en l'adaptant à la variabilité de notre sujet, faisant de la sorte constamment évoluer notre hypothèse au fil de nos découvertes. En retraçant la saga de l'observatoire, nous avons pu démontrer l'utilité d'une enquête rétrospective qui éclaire habilement la situation actuelle de revente, ainsi que les conflits politiques, patrimoniaux, économiques et juridiques inhérents à cette dernière.

*

Des souris et des astronomes

Un cèdre du Liban, deux hêtres pourpres ou encore un tulipier de Virginie s'adosent à une bâtisse du XIX^e. En surplomb, une coupole en fer abritant un télescope domine une tour crénelée digne d'un roman fantastique. L'endroit laisse rêveur. Pourtant derrière ses briques rouges, le site se dégrade de toute part.



Photos - ©Nicolas Gobiet

Des rats de laboratoires aux souris dans les caves. Sur le toit de Cointe, l'observatoire prend l'allure d'une ruine. Dans l'enceinte d'un parc privé, le bâtiment d'inspiration néo-gothique, dessiné par le célèbre architecte Lambert Noppius, tranche avec les luxuriantes villas des environs. La première parcelle vendue par la riche famille d'industriels Hauzeur en 1880 à l'Etat Belge, pour y construire l'Institut d'Astrophysique de l'Université de Liège, a perdu de sa superbe. En plus d'un siècle, le site, peuplé d'arbres remarquables et d'une extension moderniste, a connu les fabuleuses heures de la recherche scientifique et subi l'usure des années. Autrefois haut lieu de l'astronomie belge, l'édifice s'éclipse peu à peu sous les champignons envahissants et les infiltrations d'eau. Comment l'observatoire de Cointe, propriété successive de l'Université de Liège et de la Région wallonne, est-il arrivé à cet état de délabrement ? Retour sur vingt ans d'incuries wallonnes.

De l'Alma mater à la Région wallonne

1998. L'Université de Liège accuse d'importantes difficultés budgétaires. Le fraîchement promu recteur Willy Legros décide de se séparer d'une série de biens afin de poursuivre le

regroupement de certaines facultés au sein du moderne campus du Sart-Tilman. Parmi ces bâtisses d'exception, l'observatoire de Cointe. Le déménagement de l'Institut d'astrophysique, dont le transfert était prévu depuis plusieurs années, s'accélère. « *Comme pour l'ensemble des bâtiments montés au Sart-Tilman, l'idée reste de faire quand même plus rationnel et plus moderne* », commente Christian Evens, directeur technique de l'Administration des ressources immobilières au moment de la vente. Rationnaliser mais surtout ramener des économies ? Contacté, l'ancien recteur Willy Legros n'a pas donné suite à nos demandes d'interviews. L'historien Freddy Joris (ex-PS passé dans les rangs d'Ecolo), ancien administrateur général de l'Institut du Patrimoine Wallon (IPW aujourd'hui devenu l'AWAP) et chef de cabinet de Robert Collignon (PS), se montre quant à lui sans appel : « *L'obsession de Willy Legros : faire rentrer du pognon* ». Le constat reste à nuancer. L'observatoire centenaire prend la poussière et nécessite déjà à l'époque un entretien coûteux dont l'Université tient à se passer en ces temps de disette. Le vice-recteur Bernard Rentier, bras droit de Willy Legros, se souvient : « *Depuis un bout de temps, l'endroit ne disposait plus de l'entretien nécessaire. Si on restait propriétaire, l'observatoire allait continuer à se dégrader car on ne possédait pas des moyens pour l'entretenir. On voulait s'en débarrasser* ».

La même année, les autorités académiques commandent un rapport à l'Association des universités européennes (EUA), un mécanisme d'auto-évaluation et d'audit effectué par un comité interne. Une première à Liège, amorçant un virage managérial de l'Université. Les financements alloués à l'Université baissant drastiquement, pas question de gaspiller de l'argent dans un observatoire ne permettant plus d'admirer les étoiles depuis belle lurette. « *L'emplacement même sur la colline, complètement encadré par la ville d'un côté, la région Ougrée-Seraing de l'autre, rendait les observations difficiles. En plus, la pollution lumineuse et le problème des Hauts-Fourneaux qui effectuaient encore des coulées, illuminaient l'atmosphère ambiante. Ça devenait impraticable* », précise Bernard Rentier.



L'amphithéâtre universitaire désaffecté n'accueille aujourd'hui plus que quelques pigeons morts. ©Nicolas Gobiet

La rumeur de vente s'ébruite. Soucieux de conserver la sérénité du parc privé, les résidents aisés des environs fondent une coopérative bénévole dénommée Culture et Patrimoine. La société recueille, grâce à des dons, entre 10 et 18 millions de francs belges. Mais au crépuscule des années '90, un potentiel acquéreur de choix se dresse sur leur chemin : la Région wallonne. La politique patrimoniale de l'époque, menée par son Ministre-Président Robert Collignon (PS), vise à donner un usage nouveau aux bâtiments patrimoniaux. L'exécutif wallon souhaite implanter sur les hauteurs de Cointe les services et le dépôt des fouilles de la province de Liège, jusqu'alors éparpillés en une multitude d'endroits différents. Robert Collignon justifie cette décision : « *Il s'agit de bâtiments avec une qualité architecturale dotés d'une valeur historique. Pourquoi construire du neuf quand vous avez des endroits qui possèdent déjà une originalité ?* ».

« Pourquoi construire du neuf quand vous avez des endroits qui possèdent déjà une originalité ? » - Robert Collignon (PS)

La future affectation convainc l'association des propriétaires du parc privé de Cointe (APPC). « *Le projet s'avérait non invasif, garantissait le calme et sauvait le site* », détaille Béatrice Smal Goffin, actuelle présidente du comité de quartier. Début avril 1999, le socialiste Robert Collignon écrit personnellement au recteur Willy Legros et notifie son intérêt pour le bien. Le 20 mai, une note au gouvernement explicite les raisons du rachat. 30 millions de francs belges se voient alors réservés au budget du Patrimoine afin d'acquérir l'observatoire. Les travaux d'aménagement s'estiment entre 20 et 30 millions. Le processus d'acquisition par la Région wallonne semble entrer sur le pas de tir.

Une vente à la hâte

Elections régionales obligent, la vente se voit retardée jusqu'en 2001. Le 3 mai 2001, dans un courrier, Jean-Claude Van Cauwenberghe (PS), devenu Ministre-Président wallon, marque au recteur son accord de principe. Mais ces retards entraînent un problème de taille. Une partie du service des fouilles, attendant le déménagement à Cointe, occupe un immeuble Rue des Tilleuls dont le bail expire au printemps. La Région wallonne devant ordonnancer la vente avant la mi-décembre, le timing se resserre. Au même moment, la Société Astronomique de Liège (SAL) s'inquiète pour son avenir. Cette dernière utilise des locaux et organise des activités de vulgarisation scientifique dans l'enceinte promise à la vente mais demeure sans information quant à son futur. Le président de cette association de férus d'astronomie, André Lausberg lance « *un cri d'alarme* » au recteur. Willy Legros se contente de répondre : « *Il ne m'est évidemment pas possible de préjuger de l'attitude que pourrait avoir un nouveau propriétaire du site en ce qui concerne la poursuite de vos activités à Cointe* ». Dans ce climat d'incertitudes patentées, les résidents du parc, réunis sous l'égide de l'APPC, décident de maintenir leur coopérative.

La situation se débloque finalement le 21 novembre 2001. Le conseil d'administration de l'Université de Liège valide la vente et la désaffectation de l'observatoire de Cointe. Deux jours

plus tard, la Région devient propriétaire du bâtiment pour 34 millions de francs belges, auxquels s'ajoutent un autre million destiné à l'achat de la lunette méridienne et du télescope. La Région annonce une restauration prochaine du bâtiment dans la foulée. Cette réhabilitation publique ne verra jamais le jour.

Le projet Sites et Fouilles s'enlise

Début 2002. Au sud de Liège, les astrophysiciens s'installent paisiblement au cœur de l'écrin boisé du Sart-Tilman, aux côtés de la Faculté de Physique. Les archéologues provinciaux, quant à eux, peinent à intégrer leurs nouveaux locaux à Cointe. A moins de cent kilomètres de là, la tripartite wallonne (Ecolo-PS-PRL) menée par Jean-Claude Van Cauwenberghe entame sa deuxième année d'exercice à l'hospice Saint-Gilles, siège du gouvernement wallon à Namur.

« L'observatoire reste un dossier liégeo-liégeois. [...] Jamais, la cause de l'observatoire n'a été portée par une volonté d'amélioration et de rénovation du site » - Michel De Lamotte (LE)

Parmi les ministres récemment nommés, l'ancien réviseur d'entreprises ansois, aujourd'hui décédé, Michel Daerden (PS), en charge du Budget et des Travaux Publics, s'occupe aussi des questions de patrimoine. Un portefeuille atterrissant dans des mains peu soucieuses selon certains acteurs du dossier. « *Le patrimoine n'était pas vraiment la passion de Michel Daerden* », confie Robert Collignon, l'instigateur du déménagement à Cointe et ami du ministre. Une source anonyme proche des huiles socialistes surenchérit : « *Daerden s'en foutait du Patrimoine. Van Cau' sortait comme bourgmestre de Charleroi, l'observatoire à Liège ne constituait sans doute pas sa priorité* ».



Ancien bureau dans lequel se mélangent morceaux de plafond et vitres cassées. ©Nicolas Gobiet

Faute de volonté et de réels budgets débloqués par le ministre socialiste, le dossier patauge et le bâtiment centenaire se dégrade. Sans affectation, le temps abîme durablement les lieux. Un rapport d'expertise daté de 2002 évoque la présence de multiples champignons, d'humidité et de pourriture. Des années plus tard, le retour de la mэрule, un champignon nocif attaquant le bois et traité quelques temps auparavant, se confirme.

Pourtant en 2007, Michel Daerden, toujours en charge des deniers régionaux, enterre l'idée de classer le bâtiment, entamée dès mai 1999. Selon lui, l'affectation des services archéologiques suffira à pérenniser le site. Le classement abandonné, l'Ansois délaisse le dossier qui retombe dans l'escarcelle du Ministre-Président montois Elio Di Rupo.

*« L'idée de départ était mauvaise, trop complexe à mettre en place » -
Freddy Joris (ex-PS, Ecolo)*

Au gré des années, les lieux continuent de se déliter dans une relative indifférence. *« Mes successeurs, ça ne les intéressait pas »*, concède Robert Collignon. L'observatoire devient de moins en moins apte à accueillir les trouvailles et les bureaux des archéologues liégeois. D'autant plus qu'en 2004, un arrêté du gouvernement wallon fixe de manière drastique la procédure d'agrément des dépôts de fouilles. Mais rien ne bouge, augmentant progressivement les coûts de rénovation. Michel de Lamotte, autrefois député PSC (devenu CDH, puis Les Engagés), se souvient : *« L'observatoire reste un dossier liégeo-liégeois, il ne concerne pas l'ensemble de l'assemblée parlementaire. Jamais, la cause de l'observatoire n'a été portée par une volonté d'amélioration et de rénovation du site »*. Pour d'autres, comme Freddy Joris, principal collaborateur du ministre Collignon, le projet d'y installer les services archéologiques s'avérait un brin utopiste. Avec le recul, il concède : *« L'idée de départ était mauvaise, trop complexe à mettre en place »*. André Verlaine, alors inspecteur général à l'IPW et présent lors de négociations avec l'Université, abonde dans ce sens : *« Les bâtiments restaient très peu adaptés »*.

Conflits d'intérêts et irrégularités

A l'inertie de l'exécutif s'agrège la désorganisation de l'archéologie wallonne qui doit en partie prendre ses quartiers à Cointe. En 2007, un rapport de la Cour des comptes pointe du doigt la gestion problématique des services de l'archéologie entre 2003 et 2005, période durant laquelle devaient s'installer le service et le dépôt des fouilles de la Province de Liège. Absence de directeur, conflits d'intérêts concernant l'octroi de certaines subventions, non-respect des règles en vigueur, absence de communication... Le constat s'avère accablant.

Eparpillés dans les cinq provinces wallonnes, les services de l'archéologie ne se coordonnent pas. *« Il existait un service par province et un central à Namur mais sans lien hiérarchique direct. Ils dépendaient du fonctionnaire délégué de l'aménagement du territoire et non pas du directeur de l'archéologie. C'est le problème. Même l'inspecteur général du patrimoine à*

Namur n'avait pas d'autorité. Il pouvait évidemment soutenir, influencer, solliciter mais hiérarchiquement il n'avait rien à dire aux équipes et aux 225 agents du patrimoine. C'était assez surréaliste », décrit Jean Plumier, responsable de la direction entre 1999 et 2004. En 2004, croulant sous la charge de travail, le dirigeant demande à être déchargé de son poste. Pendant plus d'un an, l'archéologie wallonne tournera sans directeur. La chaise vide, les compétences se morcellent entre neuf agents disséminés sur l'ensemble du territoire wallon.



Intérieur de la partie moderniste de l'Observatoire, couvert de graffitis. ©Nicolas Gobiet

Un micmac désorganisé qui permet à certains de contourner les règles. En manque d'effectifs, des fonctionnaires font appel à des ASBL ou universités pour effectuer conjointement des fouilles. Mais les subventions de ces missions sont parfois accordées par des fonctionnaires à des organisations dont ils font eux-mêmes partie. D'autant plus que, précise la Cour des comptes, « dans 27 cas analysés, les soldes des subventions ont été intégralement liquidés, alors que les justificatifs n'étaient pas probants ». A l'imbroglio organisationnel s'ajoute le manque de contrôle budgétaire. « Il n'y a pas eu de malversations mais un manque de rigueur et de la négligence. Les archéologues restent des pragmatiques. Il faut qu'ils fouillent, il faut qu'ils jouent, il faut qu'ils interviennent parfois en urgence et ils n'ont pas envie de s'embarrasser avec des procédures administratives. Pour avancer plus vite, on commandait parfois des travaux ou des études, on réceptionnait un mi-rapport à moitié fini et on payait », explique Jean Plumier. Le regroupement des services et dépôts à Cointe a-t-il été retardé par cette désorganisation ? Pour notre interlocuteur, il s'agit du contraire : « Ça donnait de l'eau au moulin. On devait trouver un endroit ». En 2008, interpellé sur le rapport de la Cour des comptes par Richard Miller (MR), Jean-Claude Marcourt (PS), alors ministre de l'Economie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, se voulait rassurant concernant le déménagement à Cointe. « La réalisation de ces projets devrait permettre d'améliorer considérablement la situation en la matière », évoque-t-il devant l'assemblée parlementaire. Mais entre l'urgence de réorganiser l'archéologie et la dégradation silencieuse de l'observatoire, la Région semble observer sans bouger.

« La Wallonie met des emplâtres sur des jambes de bois »

Désaffecté depuis plusieurs années le bâtiment tombe en ruine. L'humidité gagne du terrain. Les plafonds s'effritent. Les escaliers deviennent impraticables. En 2007, la libérale liégeoise Christine Defraigne (MR) estime les coûts de réhabilitation de l'observatoire à 5 millions d'euros. Pourtant, le projet aux mains des socialistes semble toujours en cours. La même année, le Ministre-Président Elio Di Rupo (PS) affirme au Parlement que le déménagement du services des Fouilles est toujours d'actualité. Divers travaux de maintenance et une rénovation de la conciergerie, vouée à accueillir un fonctionnaire du SPW, sont entrepris mais ne parviennent en rien à endiguer le dépérissement du site. Pour Diana Nikolic (MR), députée wallonne et conseillère communale à Liège, les travaux effectués par la Région s'avèrent insuffisants : « Depuis des années, la Wallonie met des emplâtres sur des jambes de bois ». Les astronomes amateurs, présents sur le site, assistent aux premières loges au délabrement. « Des rustines sur un pneu crevé », ose Marko Sojic, actuel président de la SAL, pour décrire les démarches entamées à l'observatoire.

En vingt ans, l'exécutif régional n'entreprend aucune rénovation d'envergure pour pérenniser ou réhabiliter le site. « C'était le minimum niveau travaux », tranche Robert Chillot, concierge du SPW présent sur le site depuis 2008. Le voisinage du parc privé partage ce constat amer. Leur crainte ? Que l'observatoire devienne un chancre entachant le charme de leur havre de paix constellé de prestigieuses villas.

Pendant plus de dix ans, le dossier traîne sur les tables des ministres successifs sans jamais trouver d'issue. En 2017, selon plusieurs sources, en fin de législature, le ministre wallon du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, Christophe Lacroix (PS), s'apprête à vendre. Mais l'échéance électorale remet la question de l'avenir de l'observatoire de Cointe au placard. Contacté, l'ancien ministre socialiste déclare ne se souvenir de rien.

Le réveil politico-médiatique

En octobre 2017, le dossier de l'observatoire se voit exhumer de sa tombe par un mouvement citoyen. Un collectif d'associations mené par urbAgora accompagné de SOS Mémoire de Liège, Le Vieux Liège, la Société Astronomique et les Amis de l'université lancent une pétition en faveur de la sauvegarde publique du site. « Quand on lance la pétition, on le fait par acquit de conscience », assume François Schreuer (Vega), coordinateur d'urbAgora. Sans ambition, le mouvement prend une ampleur inattendue et atteint vite 32.000 soutiens. « Ça affluait dans notre boîte aux lettres. On devait faire plus. C'est rarissime de récolter autant de signatures sur une question de patrimoine, tout ça sans aucun effort de notre part. De manière générale, on récolte 2.000 ou 3.000 signatures sur ce genre de pétition », explique François Schreuer, figure de proue du mouvement citoyen.



Une pièce parmi d'autres rongée par l'humidité. ©Nicolas Gobiet

Les projecteurs se braquent sur la bâtisse néo-gothique. Le politique prend la mesure de l'urgence. Sensibilisé par la pétition et la Commission Royale des Monuments Sites et Fouilles (CRSMF), le ministre du Patrimoine, René Collin (CDH), lance les prémices du classement. Un timing opportun. Un promoteur privé projette de lotir les lieux. Dans un procès-verbal daté du 13 novembre 2017, la CRMSF notifie « *la menace d'un projet immobilier d'envergure* ». L'ancienne cheffe de la Fonction Publique wallonne, Alda Greoli (CDH) assume : « *L'intention restait de vendre avec un promoteur immobilier sur l'affaire sans que des dommages soient causés au témoignage architectural et patrimonial de l'observatoire* ».

Un classement en demi-teinte

La procédure de classement s'engage. Le but : éviter un projet à appartements défigurant les lieux. Une vente conditionnée semble la solution adéquate pour la Région wallonne. Fin 2017, les coûts de rénovation grimpent à 9 millions d'euros. Une charge lourde à porter pour une Région qui peine à trouver des budgets. En attendant le classement, l'exécutif wallon décide de repousser le plan d'action visant à pérenniser le site. L'ancienne ministre spadoise catapultée à Liège, Alda Greoli, justifie: « *On rentre dans un cercle vicieux. On était dans une procédure de classement conduisant à des interventions de subsides importants. Pas question d'entamer des travaux qui ne sont pas subsidiés. Le risque reste évidemment l'apparition de dégradations supplémentaires* ».

La procédure prend plusieurs années. A l'origine, le gouvernement prévoit de classer complètement le site. Mais deux ans plus tard, le 12 avril 2019, le ministre René Collin effectue une proposition réduite. L'extension moderniste dessinée par l'architecte Gysbrechts est retirée. Une réduction regrettée par la CRMSF dans son avis -favorable- au classement. Le luxembourgeois René Collin propose de classer l'ancien Institut d'astrophysique comme ensemble architectural et monument avec une zone de protection s'étalant sur l'ensemble du

site. Ces changements restent loin de faire l'unanimité. Claudine Houbart, professeure d'architecture à l'Université de Liège, s'en indigna : « *L'arrêté de classement n'a pas de sens. Il concerne uniquement les parties d'origine sauf que la majeure partie du bâtiment, même la partie néo-gothique, n'est pas d'origine* ». En interne, des voix anonymes du SPW, affirment que cette manœuvre donne davantage de latitude pour parcelliser et lotir le bien. Anne-Françoise Piérard, attachée au cabinet du ministre Collin, réfute ces accusations : « *A la cellule patrimoine, on ne m'a jamais fait écho du moindre coup de fil, de la moindre pression. Les conditions sont déjà extrêmement restrictives sur cette propriété* ». A l'opposé, lors d'une réunion de son conseil d'administration, l'APPC, alors dirigée par Charles Renard, blâme le classement qui « *risquerait de décourager de futurs acheteurs* ».

« L'arrêté de classement n'a pas de sens. Il concerne uniquement les parties d'origine sauf que la majeure partie du bâtiment, même la partie néo-gothique, n'est pas d'origine » - Claudine Houbart

Dimanche 26 mai 2019. Les citoyens belges retournent aux urnes. A Liège, la sauvegarde du bâtiment devient un argument électoral. « *On assiste à une surenchère. Tout le monde veut sauver le bâtiment* », se souvient le conseiller communal François Schreuer. Les résultats tombent et le camp centriste, en charge du dossier, mange la planche. Leurs maigres résultats électoraux les relèguent dans l'opposition. Le dossier s'apprête à tomber dans les mains d'une énième formation politique : le Mouvement Réformateur.

La lumière au bout du tunnel ?

Février 2020. Alors que la pandémie s'apprête à confiner 11 millions de Belges dans leur logis, les étudiants de la Faculté d'Architecture, sous la houlette des professeurs Claudine Houbart, Pierre Hallot et Philippe Sosnowska, travaillent sur l'observatoire. L'objectif ? « *Etudier un bâtiment pendant deux semaines puis formuler des scénarios de réaffectation* », explique Claudine Houbart. En coulisse, les Liégeoises Diana Nikolic (MR) et Christine Defraigne, échevine de l'Urbanisme, s'activent. Elles sensibilisent Jean-Luc Crucke (ex-MR, passé chez Les Engagés), nouveau ministre du Budget et des Finances, à la cause de l'observatoire. « *J'ai attiré l'attention de Jean-Luc Crucke sur les caractéristiques spécifiques du site. Il ne s'agit pas d'un "biesz" site comme on dit chez nous* », explique Diana Nikolic.

Malgré le renouvellement de l'Elysette à Namur, l'édifice reste sur la liste de vente de la Région. Le projet change d'envergure lorsque le cabinet du hiérarque wallon, Jean-Luc Crucke, téléphone à Claudine Houbart. Autrefois en faveur d'une vente à l'instar de ses prédécesseurs, le ministre change d'avis et souhaite visiter les lieux. Mais le covid frappe et retarde le rendez-vous. Après quelques mois d'attente, à l'aube de l'été, le ministre libéral se rend sur place. La visite chamboule ses convictions. « *Je me rends compte de la majestuosité de ce bâtiment, de son rôle historique sur le plan architectural et scientifique. Contrairement à ma feuille de route,*

je me dis : on va tenter de jouer intelligemment », narre-t-il. La collaboration entre la Région et la Faculté d'Architecture se lance.

« Quand on dispose de 17 milliards de budget, 1 million pour un bâtiment comme celui-ci. C'est peanuts ! » - Jean-Luc Crucke (ex-MR, LE)

Tout s'enchaîne alors très vite. Tant et si bien que la ministre du Patrimoine Valérie De Bue (MR) finit par signer, en juin 2020, l'arrêté de classement. Un an s'écoule et, de son côté, Jean-Luc Crucke suspend la vente. De son propre aveu, la manœuvre vise à gagner du temps pour permettre par la suite la création d'une fondation capable de récolter des fonds et de mener à



bien une réhabilitation culturelle. *« On cherchait à ce moment-là, comme parlent les Flamands, "en stoemelings", de monter une fondation qui pourrait récupérer le bâtiment. Mon intention visait à laisser arriver puis ensuite passer le dossier au gouvernement. Je reste bien placé pour connaître l'endettement de la Wallonie et quand on dispose de 17 milliards de budget, 1 million pour un bâtiment comme celui-ci. C'est peanuts ! »*, s'exclame le libéral.

Début 2021, une enquête menée par une soixantaine d'étudiants en architecture interroge les desiderata des résidents du parc privé. A l'époque, le président de l'association des propriétaires, Charles Renard, jadis ingénieur chez Cockerill, se positionne en faveur d'une vente privée. Mais malgré la ligne défendue par le président de l'APPC, les résultats de ce coup de sonde de l'opinion voisine étonnent. *« Les réponses s'avèrent plus nuancées. Les habitants demeurent soucieux du parc et des fonctions plus diverses ressortent en termes de culture ou d'affectation scientifique »*, précise Claudine Houbart.

2017, enfin une lumière au bout du tunnel pour l'observatoire ? ©Nicolas Gobiet

La situation semble opportune. Charles Renard, connu pour ses velléités immobilières, se voit remplacer au poste de président par une juge liégeoise, Béatrice Smal Goffin, plus ouverte au dialogue. La réhabilitation semble sur de bons rails. « *On avait l'impression d'avoir gagné à ce moment-là* »¹³⁵, clame le conseiller communal François Schreuer. C'était sans compter sur les turpitudes de l'actualité politique, sur le point de mettre un terme au projet.

Changement de stratégie sur la planète bleue

Au matin du 10 janvier 2022, un séisme secoue le monde libéral. Jean-Luc Crucke annonce sa démission. A la suite de conflits autour du décret fiscal et de tensions au sein du Mouvement Réformateur, en particulier avec son président, Georges-Louis Bouchez (MR), l'Hennuyer claque la porte emportant dans la tombe sa collaboration avec la Faculté d'Architecture.

Un autre libéral originaire du Hainaut, Adrien Dolimont (MR), lui succède au poste d'argentier de la Wallonie. François Schreuer sent le vent tourner : « *Le jour où j'apprends ce remplacement, je sais que le dossier prend un tournant dangereux* ». Contacté, le ministre Dolimont annule notre rendez-vous prévu de longue date et nous redirige, faute de mieux, vers sa porte-parole Stéphanie Wyard. Ingénieur de formation réputé proche du président du Mouvement Réformateur, le trentenaire d'Ham-sur-Heure change la donne. Adrien Dolimont, vêtu de sa nouvelle casquette de ministre, visite l'observatoire. L'urgence l'assaille. « *On s'est rendu compte de l'état de délabrement complet attaquant également la partie classée. Le premier objectif reste de préserver le bâtiment* », expose Stéphanie Wyard. Le ministre décide d'installer une toiture en vinyle provisoire destinée à protéger la méridienne. Une première mesure de sauvegarde en deux décennies.

« *Le premier objectif reste de préserver le bâtiment* » - Stéphanie Wyard, porte-parole du ministre Adrien Dolimont (MR)

En mai, cinq mois seulement après son arrivée, Dolimont annonce vendre le bâtiment. Il déclare à la tribune du Parlement : « *Après analyse de la situation et des coûts potentiels d'une telle réhabilitation, il ressort que la charge que représente la rénovation d'un tel bâtiment ne peut être supportée par la Région wallonne au vu du contexte budgétaire. La Ville de Liège n'ayant pas manifesté une volonté ferme de racheter le site, je pense donc que le seul moyen de préserver l'observatoire de Cointe est de le confier au secteur privé* ». Les coûts de rénovation atteignent alors des sommets. Entre 2007 et 2022, les montants ont grimpé de 5 millions à environ 14 millions d'euros. Un gouffre financier dont la Région tient à se passer en temps de disette quitte à déplaire à certains Liégeois. « *Après des années de non traitement du dossier, la seule solution pour préserver l'observatoire restait de le mettre en vente. Non pas pour faire*

¹³⁵ David Leloup et Nicolas Gobiet, « Voici qui a racheté le (coûteux) Observatoire de Cointe, à Liège » [en ligne], dans *Le Vif*, 10 juillet 2023.

rentrer de l'argent dans les caisses de la Région mais pour pouvoir préserver le bâtiment », expose Stéphanie Wyard. La vente se profile. Prix de départ : 950.000 euros.

Fondation publique et pique-nique astronomique

Laisser la charge au privé ne fait pas l'unanimité. François Schreuer, fervent opposant à la vente, vitupère : « *Un million d'euros ne changera rien au déficit de la Région Wallonne. Ce n'est pas sérieux de sacrifier son patrimoine pour un million* ». Les associations porteuses de la pétition de 2017, rejointes par la Faculté d'Architecture de l'ULiège, envisagent de créer une fondation destinée à racheter l'observatoire pour un euro symbolique et conférer une affectation culturelle aux lieux. Problème ? La fondation en devenir ne dispose d'aucune réserve financière nécessaire pour acheter le site, ni de partenaires ou mécènes capables de donner les premiers millions requis. « *Pour advenir, l'Université doit rentrer dans la partie avec d'autres, comme par exemple, Noshag ou l'intercommunale Ectia. Il faut tout un montage financier en plus d'un éventuel crowdfunding. Ce montage doit aussi tenir compte des questions juridiques et trouver un accord avec les habitants du quartier* », analyse Christine Defraigne, échevine de l'urbanisme à Liège et conciliatrice de l'ombre dans ce dossier. « *J'ai joué le rôle de facilitatrice. Lorsque Dolimont annonce son intention de vendre, on avait déjà obtenu un moratoire. Si le ministre accepte de pousser sur la touche pause après avoir annoncé son intention de vente, ce n'est pas par l'opération du Saint-Esprit* », ajoute-t-elle. Mais pendant treize mois, le comité de soutien à une affectation publique ne monte aucun partenariat. Dans un premier temps, ouverte au dialogue, l'APPC se fatigue de ne voir aucun acte concret se développer. « *Ce projet se situe dans les limbes. Pour certains, sauver le site, c'est le confier au public. Mais depuis vingt-deux ans, on attend des solutions publiques* », se désole Béatrice Smal Goffin. Au-delà de la nécessité d'un projet concret, la porte-parole du ministre, Stéphanie Wyard, questionne l'avenir des lieux : « *On compte des millions et des millions d'euros de rénovation. Le problème n'était pas uniquement l'achat. Mais l'après. Qu'est-ce que les personnes auraient fait avec le bâtiment ? Il tient de notre responsabilité publique et politique de préserver ce patrimoine* ».

« J'ai l'impression qu'on s'est dit : il s'agit de la marque de fabrique de Crucke, on doit effacer ça » - Jean-Luc Crucke (ex-MR, LE)

Du côté du MR liégeois, on cherche à convaincre son ministre régional de donner un nouveau moratoire de six mois permettant à la future fondation de monter son projet et trouver des fonds. De Liège à Namur, Christine Defraigne tente de réunir tous les acteurs autour de la table. Elle multiplie les contacts entre les porteurs de projet, la Région et l'APPC. « *Je suis intervenue à plusieurs reprises auprès du ministre Dolimont pour le sensibiliser à cette dimension, globale et universelle du bien qui dépasse le quartier* », confie-t-elle. Diana Nikolic (MR), député wallonne et conseillère communale liégeoise active dans le dossier depuis des années, tente également d'arranger les points de vue : « *Je ne suis pas opposée à une vente. Je peux entendre que ça permette de donner un avenir au site. Mais pas pour y construire n'importe quoi, pas*

pour arrêter les activités de la SAL et pour juste produire du logement. C'est le sens d'une motion votée à l'unanimité au Conseil communal de Liège : donner une chance à un projet alternatif».



Une nuée d'opposants à la vente au privé se réunissent dans les jardins de l'observatoire. ©DR.

A gauche, François Schreuer voit dans la détermination de vente d'Adrien Dolimont, « *un épiphénomène du Bouchéisme* » déterminé à détruire l'héritage de l'ancienne garde libérale. « *Dolimont se montre clairement plus à droite. Il veut liquider les acquis de Crucke* », développe le conseiller communal. Jean-Luc Crucke, passé aux rangs centristes des Engagés entre-temps, confesse : « *J'ai l'impression qu'on s'est dit : il s'agit de la marque de fabrique de Crucke, on doit effacer ça* ». Dans le chef du ministre, Stéphanie Wyard réfute catégoriquement ces attaques : « *C'est une tentative de créer de la bisbrouille politique. Si un projet concret existait et qu'on l'avait détricoté, là c'était peut-être un choix mais ce n'est pas le cas* ».

En mai 2023, environ 600 personnes opposées à la vente du site participent à un pique-nique dans les jardins verdoyants du parc. A l'ombre des arbres multicolores, François Schreuer, Christine Defraigne, mais aussi le bourgmestre de la Cité ardente, Willy Demeyer (PS) se réunissent. Mais la mobilisation populaire, relayée politiquement, ne suffit pas à faire plier le ministre. Dix jours avant la vente aux enchères de fin juin, Willy Demeyer écrit en personne au ministre Adrien Dolimont¹³⁶. Il l'enjoint à donner une chance à un projet culturel. Les demandes tombent à l'eau. « *Pourquoi ils n'ont rien fait avant ? On ne découvre pas aujourd'hui l'insalubrité du bâtiment avec ses murs porteurs qui s'effondrent. Cette situation perdure depuis des années. On ne voulait pas retarder à nouveau l'échéance* », défend Stéphanie Wyard. La

¹³⁶ David Leloup et Nicolas Gobiet, « Voici qui a racheté le (coûteux) Observatoire de Cointe, à Liège » [en ligne], dans *Le Vif*, 10 juillet 2023.

Ville de Liège n'ayant pas souhaité racheter les lieux, pas question pour le chef du Budget de perdre encore du temps.

Un promoteur, des étoiles plein les yeux

Adjugé, vendu ! Au terme de quatre mois de procédure, et de deux décennies d'inertie, l'observatoire se voit racheté le 26 juin 2023 par un entrepreneur du cru, Fabrice Louette. Pour y parvenir, l'acquéreur s'est allié à Luc Doneux. Un investisseur passé comme General Manager à Hong Kong de la société liégeoise EVS et travaillant à l'heure actuelle chez Riedel¹³⁷. Fabrice Louette, résident du parc privé, empoche le bien pour 1.625.000 euros. Soit 675.000 euros de plus que le prix de départ (950.000 euros).

Comme nous l'avons narré avec David Leloup dans *Le Vif*, l'entrepreneur possède un parcours atypique. En 1997, avec Olivier Renard, fils de l'ancien président de l'APPC, Charles Renard, il fonde l'agence de voyage Halloween proposant des vacances aux sports d'hiver pour les étudiants. Gérant du bar L'Aventure début des années 2000 au sein du festif Carré liégeois, il cède Halloween au groupe français Travel Horizon. Le Cointois se diversifie ensuite dans le milieu du football mais aussi de l'immobilier, au sein d'une multitude de sociétés basées en Belgique et au Luxembourg¹³⁸. Du beau monde gravite autour de la galaxie d'entreprises de Fabrice Louette. Ce dernier s'avère proche de Christophe Henrotay, agent de joueur basé à Monaco au cœur des *footleaks* ou encore du gerpinnois Daniel Van Buyten, footballeur iconique des Diables Rouges¹³⁹. « *Il gérait les investissements immobiliers des joueurs de son écurie, ainsi que leurs droits à l'image* »¹⁴⁰, explique une source anonyme proche des milieux du football. Les têtes d'affiches se bousculent dans le carnet d'adresses du nouveau propriétaire : Kevin De Bruyne, Kevin Mirallas, Daniel Van Buyten, Thibaut Courtois.

« Le financier gagne sur le culturel » - Marko Sojic

À Cointe, Louette vise les étoiles. Avec l'aide du cabinet d'architecture Plan 9, et sa connaissance scrupuleuse du cahier des charges, l'homme d'affaires envisage la création d'habitations de luxe dotées de parkings. En tout, vingt logements, dont onze dans la partie du XIX^e siècle en décrépitude, sont prévus. Le tout avec accès PMR et une rénovation complète du site classé. « *Il en rêve depuis toujours* », assure la présidente de l'APPC, Béatrice Smal Goffin. Olivier Renard, fils de l'ancien président de l'APPC, et ami de longue date de Fabrice Louette semble rassuré. « *Ces ventes-là créent toujours des déçus. Mais un gros promoteur provoquerait beaucoup plus de tort que le projet prévu* », explique-t-il. « *Mon père s'est toujours battu pour que peu importe la destination finale du bien, il s'agisse de quelque chose*

¹³⁷ David Leloup et Nicolas Gobiet, « Voici qui a racheté le (coûteux) Observatoire de Cointe, à Liège » [en ligne], dans *Le Vif*, 10 juillet 2023.

¹³⁸ *Ibid.*

¹³⁹ *Ibid.*

¹⁴⁰ *Ibid.*

de convenable pour les habitants du parc. C'est la fin d'une longue histoire », complète l'homme d'affaires. Cependant, le quartier privé bénéficie d'une réglementation spéciale, sans doute unique en Wallonie. L'APPC impose notamment aux propriétaires, souhaitant rénover ou construire, de respecter un cahier des charges précis. Toute activité commerciale ou industrielle demeure interdite, seuls les villas et cottages se voient autorisés dans l'enceinte du parc. Pas question, par exemple, de transformer l'observatoire en bureaux pour les louer, comme l'avait envisagé le fond de pension liégeois Ogeo Fund. Ce-dernier avait acquis un manoir du parc en 2012 pour en faire un centre d'affaires... qui n'a jamais pu voir le jour.

« On ne découvre pas aujourd'hui l'insalubrité du bâtiment avec ses murs porteurs qui s'effondrent. Cette situation perdure depuis des années. On ne voulait pas retarder à nouveau l'échéance » - Stéphanie Wyard

Le projet de Louette parfaitement en phase avec le règlement du parc privé ? Pas totalement. Les plans prévoient une entorse au strict cahier des charges du parc. Le règlement dispose que toute nouvelle construction ne pourra excéder neuf logements par hectare. L'observatoire s'étend sur environ 1,4 hectare permettant la construction de treize logements. Soit sept de moins que la réhabilitation prévue par l'entrepreneur liégeois et son associé Luc Doneux¹⁴¹. De son côté, l'APPC déclare ne pas avoir eu connaissance des plans de Louette en amont. « *Le conseil d'administration tranchera* »¹⁴², répond la présidente de l'association des propriétaires, Béatrice Smal-Goffin. Contactés à de multiples reprises, les deux nouveaux propriétaires de l'observatoire n'ont pas donné suite à nos demandes d'interviews.

Bataille juridique

Le lendemain de la vente, un collectif d'associations (urbAgora, la SAL et les Amis de l'Université) annonce contester en justice cette vente. Bernard Rentier, président de l'Association des amis de l'Université de Liège et ancien recteur, explique : « *Le bien a été acquis pour cause d'utilité publique par la Région wallonne en 2001. Cette clause, notée dans l'acte de vente initial, demeure une condition de la vente. Nous faisons valoir l'illégalité de la procédure* ».

Selon l'APPC, cette mention ne suffira pas à casser la vente. Victor-Vincent Dehin, vice-président de son conseil d'administration précise : « *L'acte de vente passé entre l'Université et la Région wallonne est une convention de droit privé. Pour cette raison, la clause évoquée concerne exclusivement les deux parties signataires à l'acte. Les personnes qui n'ont pas contracté n'ont pas le droit de demander l'exécution d'une clause qui pourrait figurer dans un*

¹⁴¹ David Leloup et Nicolas Gobiet, « Voici qui a racheté le (coûteux) Observatoire de Cointe, à Liège » [en ligne], dans *Le Vif*, 10 juillet 2023.

¹⁴² *Ibid.*

contrat, car elles sont étrangères à l'exécution des obligations qu'il stipule ». Une bataille juridique s'amorce.

« *Le financier gagne sur le culturel* », déplore Marko Sojic, président de la Société astronomique de Liège (SAL). « *Le projet de Louette relève du façadisme : on garde l'enveloppe et on démolit tout ce qui gêne à l'intérieur. Notamment l'amphithéâtre.*¹⁴³ *Cela risque d'entraîner la disparition des activités de la société astronomique*», estime François Schreuer. La SAL jouissait jusqu'alors d'une partie des lieux pour y mener ses activités liées à l'espace et à la vulgarisation scientifique, notamment lors de journées portes ouvertes. La SAL doit-elle préparer ses cartons ? Pas vraiment.

« *La surface se trouvera considérablement réduite, le planétarium va disparaître mais la Société astronomique continuera ses activités sur place* », assure Marko Sojic. Seuls les instruments classés (lunette méridienne et télescope) resteront accessibles à la SAL, « *ce qui ne suffit pas à organiser stages, conférences, bibliothèque, etc.* »¹⁴⁴, complète François Schreuer. Côté ministériel, on se veut rassurant. Dénaturer les lieux ? « *Pas du tout dans la philosophie du projet gagnant* », précise Stéphanie Wyard.



©Nicolas Gobiet

Le dossier en phase finale d'atterrissage ?

Côté riverains, l'actuelle présidente de l'APPC, Béatrice Smal Goffin s'estime quant à elle satisfaite par cette vente : « *Le processus arrive presque à son terme sous réserve d'approbation par les autorités wallonnes. C'est un pas en avant vers la réhabilitation* ». Mais comme le précise Philippe Pirenne, président du Comité d'acquisition de Liège : « *Si l'offre passe la barre des 1,25 million d'euros, l'approbation du législateur est requise. Il reste nécessaire de passer devant le Parlement wallon. C'est une procédure extrêmement rare* ». Mais de pure forme, selon Philippe Pirenne.

¹⁴³ David Leloup et Nicolas Gobiet, « Voici qui a racheté le (coûteux) Observatoire de Cointe, à Liège » [en ligne], dans *Le Vif*, 10 juillet 2023.

¹⁴⁴ *Ibid.*

« Les non décisions cumulées d'année en année ont amené l'observatoire à être dans l'état dans lequel il est aujourd'hui » -

Stéphanie Wyard

Le gouvernement wallon semble déterminé à entériner cette vente et avec elle, des décennies d'immobilisme. *« Si on veut sauver le site , il faut à un moment prendre ses responsabilités. On ne va pas laisser ce bâtiment continuer à se dégrader. Ce sont les non décisions cumulées d'année en année qui ont amené l'observatoire à être dans l'état dans lequel il est aujourd'hui »,* conclut Stéphanie Wyard, la porte-parole du ministre du Budget. La Région wallonne semble tracer une croix sur cette interminable saga liégeoise. Mais entre les combats juridiques, la promotion immobilière privée et la contestation citoyenne, l'observatoire admirera-t-il bientôt un horizon plus radieux ?

Annexe 2

Article écrit en collaboration avec David Leloup en marge de mon mémoire dévoilant le nom des nouveaux propriétaires de l'observatoire de Cointe. L'article est paru le 10 juillet dans le magazine hebdomadaire *Le Vif*¹⁴⁵. Available at :

<https://www.levif.be/belgique/politique/regions/wallonie/voici-qui-a-rachete-le-couteux-observatoire-de-cointe-a-liege/>

10/07/2023 17:00

Voici qui a racheté le (coûteux) Observatoire de Cointe, à Liège



AJOUTER UN
MAGAZINE



LIRE MES MAGAZINES

SE CONNECTER

weekend **FOCUS**
Q

le vif.



© Belga Images

Wallonie

Voici qui a racheté le (coûteux) Observatoire de Cointe, à Liège

David Leloup **Nicolas Gobiet**

16:11 Mise à jour le: 16:11

L'Observatoire de Cointe, propriété de la Région wallonne depuis plus de 20 ans, vient de trouver acquéreur à l'issue d'une vente aux enchères. Un businessman proche de plusieurs Diables rouges, associé à un ex-manager du fleuron liégeois EVS, ont remporté le bien pour 1.625.000 euros. Mais la vente se voit déjà contestée par un mouvement citoyen. L'objectif? Garder ce bâtiment d'exception dans le giron public.

<https://www.levif.be/belgique/politique/regions/wallonie/voici-qui-a-rachete-le-couteux-observatoire-de-cointe-a-liege/>

1/5

¹⁴⁵ David Leloup et Nicolas Gobiet, « Voici qui a racheté le (coûteux) Observatoire de Cointe, à Liège » [en ligne], dans *Le Vif*, 10 juillet 2023.

Vitres brisées, humidité, moisissures... Niché au sommet de la colline de Cointe, au cœur d'un **parc privé** verdoyant, l'Observatoire a grise mine. Les coûts de rénovation du bâtiment qui abritait jadis l'Institut d'astrophysique de l'université de Liège sont estimés entre 12 et 15 millions d'euros. Intenable pour les finances wallonnes, a tranché le ministre du Budget Adrien Dolimont (MR). Sa solution? **Vendre le site au privé.**

32.000 signatures

De cabinets en tables de ministres, **ce dossier voyage depuis 2001**, date à laquelle la Région wallonne rachète le site à l'Université de Liège. Mais, sans affectation, l'Observatoire subit l'usure du temps. En 2017, une pétition lancée par l'asbl urbAgora et d'autres réclame une restauration culturelle et scientifique. Elle récolte plus de 32.000 signatures.

En juin 2020, la ministre du Patrimoine [Valérie De Bue](#) (MR) signe un arrêté de classement partiel. Un an plus tard, Jean-Luc Crucke (Les Engagés), alors ministre wallon MR des Finances et du Budget, retire le bien de la liste des bâtiments à vendre. Une collaboration avec la faculté d'architecture de l'ULiège s'enclenche. «On avait l'impression d'avoir gagné à ce moment-là», déclare François Schreuer (Vega), coordinateur d'urbAgora et fer de lance de la mobilisation citoyenne. Mais le projet explose en plein vol: en janvier 2022, suite à des dissensions au sein du MR, [Crucke démissionne](#). Dolimont le remplace et annonce vouloir vendre le site.

Lire aussi | [Enquête : les ministres favorisent-ils leurs « copains » avec les subsides ? Pas vraiment et voici pourquoi](#)

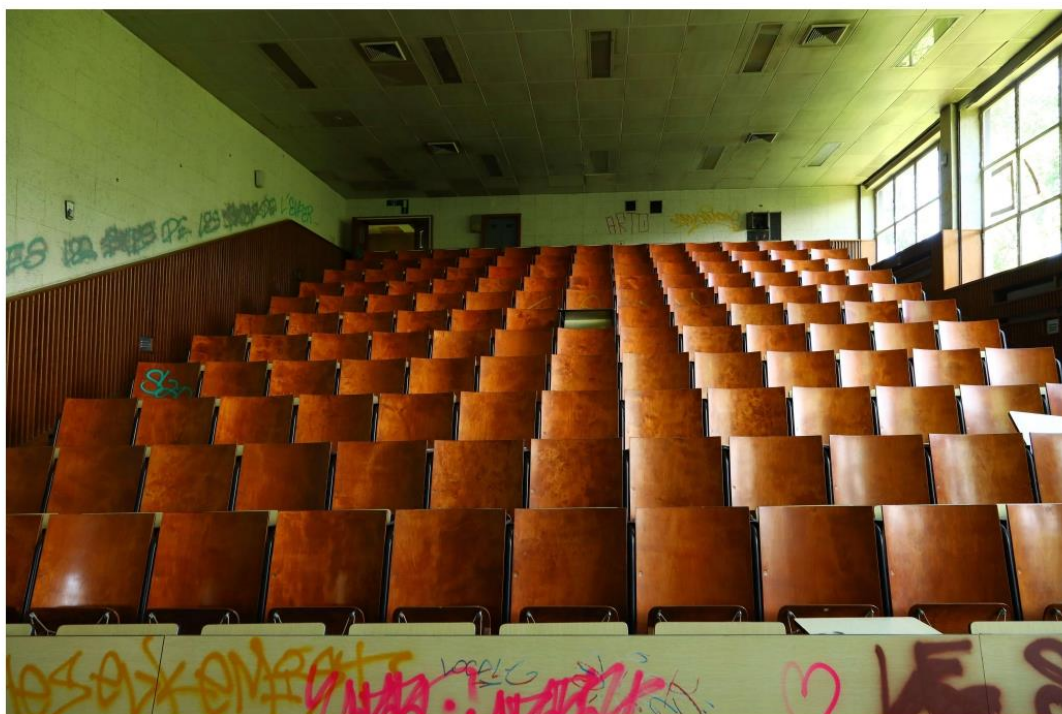
Halloween, le foot et l'immobilier

La vente aux enchères a eu lieu le 26 juin. Et c'est un résident du parc privé, **Fabrice Louette**, qui l'a remportée. Il s'est associé à **Luc Doneux**, ex-manager à Hong Kong de la société liégeoise EVS, aujourd'hui actif chez Riedel, une autre société active dans la diffusion vidéo numérique. Les deux hommes n'ont pas réagi à nos sollicitations.

Cofondateur en 1997 de l'agence de voyage Halloween spécialisée dans les sports d'hiver pour étudiants, Louette a géré le café L'Aventure dans le Carré à Liège entre 2000 et 2005. En 2007, il revend Halloween au groupe français Travel Horizon et se diversifie dans le foot et l'immobilier.

Louette était notamment, via sa société luxembourgeoise Image Rights, administrateur de KHDB Management, elle aussi logée au Grand-Duché. KHDB gère les droits à l'image du Diable rouge Kevin De Bruyne. **Une machine à cash** dont Louette a été évincé en 2015. Il réclamait à KHDB 1,5 million

d'euros en 2017 devant les tribunaux luxembourgeois. L'affaire serait toujours en cours.



Observatoire de Cointe, en 2021. Belga Images

L'écurie d'Henrotay

Dans la nébuleuse des sociétés belges et luxembourgeoises de Fabrice Louette, on croise le sulfureux agent de joueurs [Christophe Henrotay](#), le père de Thibaut Courtois ou encore l'ex-Diable rouge Daniel Van Buyten. Louette est «très proche» d'Henrotay, selon un fin connaisseur du milieu du football. «Louette gère les placements immobiliers de plusieurs joueurs de l'écurie d'Henrotay, ainsi que leurs droits à l'image.» Outre Kevin De Bruyne, on retrouve Thibaut Courtois, Kevin Mirallas, Daniel Van Buyten... Ce dernier a d'ailleurs investi avec Henrotay et Louette dans le Guillemins Business Center, tout proche de la gare Calatrava à Liège.

Lire aussi | [Henrotay, l'ami des puissants](#)

En tant que résident du parc, Louette est membre de l'Association des propriétaires du parc de Cointe (APPC). Le quartier, privatisé, est soumis à des **règles très strictes**. «Les parcelles doivent être affectées à la construction de villas, cottages ou maisons unifamiliales», précise [le règlement de l'APPC](#). Or, avec le cabinet d'architecture Plan 9, Louette et Doneux [prévoient pas moins de 20 logements de luxe](#). On est donc loin d'un logement «unifamilial»...

De 13 à 20 logements à l'Observatoire de Cointe ?

Mais une [résolution adoptée par le conseil d'administration de l'APPC](#) en décembre 2022 semble voler au secours des deux hommes. Celle-ci précise que le nombre total de logements créés «ne pourra en aucun cas conduire à une densité résidentielle sur le site qui différerait sensiblement de la densité résidentielle actuelle du parc privé (9 logements par hectare).» La parcelle de l'Observatoire étant d'une superficie de 1,442 hectare, le nombre maximum théorique de logements serait de 13. Or le projet immobilier en compte 20, **soit 54% de logements de plus que le seuil fixé...** «Le conseil d'administration tranchera», nous précise la présidente de l'APPC, Béatrice Smal-Goffin.

Les «fans» de l'Observatoire fédérés par urbAgora sont, eux, favorables à un projet alternatif respectant le caractère scientifique et culturel du lieu. En mai, un pique-nique géant dans le parc de l'Observatoire a réuni près de 600 personnes opposées à la privatisation du site. Mi-juin, le bourgmestre de Liège Willy Demeyer (PS) écrivait à Adrien Dolimont, le sommant de **laisser une chance au projet alternatif**. Sans succès.



Un pique-nique citoyen a réuni en mai près de 600 personnes opposées à la vente au privé de ce bâtiment d'exception. Photo: DR.

Façadisme et recours en justice

Pour François Schreuer, le projet Louette «relève du façadisme: on garde l'enveloppe et on démolit tout ce qui gêne à l'intérieur, notamment l'amphithéâtre qu'exploite la Société astronomique de Liège.» Seuls deux espaces lui resteront accessibles, «ce qui ne suffit pas à organiser stages, conférences, bibliothèque, etc.», poursuit Schreuer. **«Qu'Adrien Dolimont se soit montré indifférent à cet enjeu me choque.»**

10/07/2023 17:00

Voici qui a racheté le (coûteux) Observatoire de Cointe, à Liège

Le bien a été adjugé à 1.625.000 euros, un prix bien supérieur à celui de départ (950.000 euros). Comme l'offre dépasse 1,25 million d'euros, le feu vert du Parlement wallon est requis. Mais un collectif d'associations – urbAgora, la SAL et les Amis de l'Université – a annoncé **contester la vente en justice**. L'Observatoire de Cointe n'en finit pas de faire tourner les têtes.

Nicolas Gobiet et David Leloup

 Vous avez repéré une erreur ou disposez de plus d'infos? [Signalez-le ici](#)
